

SOMMAIRE

LA CRISE POLITIQUE	1
▶ Préparatifs électoraux, amnistie, retour des exilés, candidatures	1
Préparatifs électoraux	1
Mise en œuvre de l'amnistie, CRM, Commission spéciale, réconciliation	4
Retour temporaire de Lalao Ravalomanana	8
Dissensions au sein de l'exécutif, candidatures présidentielles, opposition	10
▶ Diplomatie, SADC, COI.....	13
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	14
▶ Education, droits de l'enfant, prostitution	14
▶ Santé, nutrition, droits des femmes, handicapés.....	15
▶ Esclavage moderne.....	16
▶ Médias.....	16
▶ Phénomène dahalo, insécurité.....	16
▶ Gouvernance, justice	18
ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT	20
▶ Exploitation des ressources minières.....	20
▶ Questions foncières.....	22
▶ Trafics de bois précieux.....	22
▶ Finances publiques, bailleurs de fonds, agroalimentaire, social, divers.....	24

LA CRISE POLITIQUE

▶ Préparatifs électoraux, amnistie, retour des exilés, candidatures

Préparatifs électoraux

12/03 - L'engagement financier de la SADC n'a pas encore été honoré. En décembre 2012 à Dar-es-Salam, la SADC s'est « engagée à prendre sérieusement en considération une demande de contribution à hauteur de 10 millions de dollars aux élections malgaches de 2013. A cet égard, le Sommet a exhorté les Etats membres d'effectuer rapidement des contributions volontaires », avait-on fait savoir. Le budget et le plan d'action de l'organisation pour la période 2013-2014, adopté à Maputo les 8 et 9 mars passe sous silence cet engagement.

15/03 - Le budget de financement du processus électoral et post-électoral est quasiment bouclé. Fatma Samoura indique que le montant des promesses de financement se monte à 59 millions sur les 60 millions de dollars prévus. Béatrice Atallah confie qu'elle projette de se déplacer dans les pays de la SADC, entre autres, pour faire le point sur la promesse de 10 millions de dollars du bloc économique régional. De son côté, le gouvernement a réitéré son engagement financier. Les Etats-Unis restent sur la réserve. Le Japon apportera une contribution de 1,1 million de dollars.

21/03 - PACEM¹ : la COI concrétise son engagement. Sa contribution au financement des élections s'élève à 1 million de dollars. « Ce financement, qui n'est pas dédié à des rubriques particulières, couvrira toute dépense relative au processus électoral », rapporte le communiqué. Outre cette contribution financière, la COI envisage l'envoi d'observateurs.

¹ Projet en appui au cycle Electoral à Madagascar
Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

01/03 - Le Bianco, le Samifin et le Comité pour la Sauvegarde de l'intégrité (CSI) mèneront des enquêtes minutieuses relatives aux fonds électoraux. La provenance des fonds de campagne et le financement des partis politiques seront également suivis de près par ces trois entités.

16/03 - « Actuellement, près de 200.000 cartes d'identité nationale et de jugements supplétifs ont pu être délivrés² », assure Florent Rakotoarisoa, ministre de l'Intérieur. Ce chiffre est encore très loin des 900.000 électeurs potentiels estimé par CENIT. Le ministre confirme que les crédits alloués à l'opération sont épuisés et que l'objectif ne sera probablement pas atteint mais pour lui la situation n'est pas de nature à compromettre la crédibilité des prochains scrutins. Fatma Samoura, représentante résidente du PNUD et coordinatrice du Système des Nations Unies, précise que la responsabilité de l'opération CNI relève du gouvernement. Le budget nécessaire pour mener l'opération à son terme est estimé à 4 milliards Ar. L'enveloppe consommée est de 1,2 milliards Ar. Le ministère des Finances et du budget semble mettre en doute la réalité du besoin d'un budget de 4 milliards Ar chiffré par le ministère de l'Intérieur pour mener à bien l'opération CIN et jugements supplétifs. Une réunion est prévue pour examiner les justifications techniques de cette demande. Sur les 119 districts, 15 ont déjà suspendu leur opération faute d'imprimés et de ressources pour poursuivre l'opération jusqu'à la fin du mois d'avril.

15/03 - Le comité de pilotage du PACEM répond à la gendarmerie nationale. Il refuse le financement sollicité pour assurer les opérations de sécurité des scrutins. « *Dans mon école, on m'a appris que la sécurité est une question de souveraineté nationale* », indique Fatma Samoura, représentante-résidente du PNUD et coordinatrice du Système des Nations Unies. L'annonce conforte l'explication fournie par Béatrice Atallah, présidente de la CENIT. « *En collaboration avec les forces de l'ordre, il appartient à la CENIT de sécuriser l'envoi du matériel électoral dans tout Madagascar, tout comme la sécurité des bureaux de vote* », avait-elle expliqué. « *Le financement de ce volet est prévu dans le PACEM. En revanche, il appartient au gouvernement d'assurer la sécurité du pays en général* », avait-elle ajouté.

01/03 - Les deux chambres du parlement interpellent l'exécutif sur la nécessité de tenir une session extraordinaire pour traiter plusieurs sujets urgents relevant de la feuille de route, à l'instar du statut des anciens chefs de l'Etat. Les membres de la commission d'enquête du CST, de retour de mission, réclament également la convocation d'une session extraordinaire. La mouvance Ravalomanana avait déjà exigé la révision d'un certain nombre de dispositions de la loi électorale adoptées par le parlement durant la période où ses représentants appliquaient le boycott des institutions de la Transition. La SADC a enfin demandé le 17 janvier au parlement d'adopter, à la surprise générale, une loi accordant une amnistie générale aux deux principaux acteurs de la crise et aux forces de sécurité. Outre des considérations d'opportunité politique, la démarche des parlementaires risque de se heurter à un mur, en raison de l'insuffisance budgétaire.

Les évêques catholiques appellent toutes les organisations qui lui sont rattachées, dont Justice et Paix, à une plus grande et réelle mobilisation en faveur de la tenue des élections en 2013, conformément au calendrier établi par la CENIT et la communauté internationale. Ils sont convaincus que c'est l'unique voie qui permettra d'extraire le pays de l'impasse dans laquelle il se débat et de redonner espoir à la population que la crise a précipité dans le désarroi et la misère. Ils lancent un appel particulier à la CENIT et aux partenaires pour qu'ils ne ménagent aucun effort dans les préparatifs techniques et logistiques et qu'ils conçoivent la manière d'éduquer les citoyens à l'usage du bulletin unique. Ils renouvellent leurs exhortations aux gouvernants et aux hommes politiques pour qu'ils n'aient d'autres préoccupations que le bien commun et l'instauration de la justice et de l'équité.

11/03 - Marc Ravalomanana et sa mouvance boycotteront les scrutins si le retour de l'ancien chef de l'Etat n'est pas effectif avant les échéances électorales. « *Aucun pays ne reconnaîtra les résultats de tels scrutins organisés sans le respect de la feuille de route* », affirme-t-il. Il en appelle à la solidarité de son équipe dans le cadre de la marche vers la normalité constitutionnelle à travers les urnes et rappelle que lui seul pourra désigner les candidats qui postuleront sous son égide aux prochaines consultations.

12/03 - Béatrice Atallah, présidente de la CENIT, révèle l'existence d'un projet visant à faire échouer le processus électoral. « *J'ai reçu un procès-verbal de réunion d'un groupe de personnes. Que veulent-ils ? Je suis au courant des intentions. Mais j'ai une obligation de réserve* », a-t-elle lancé sur les ondes d'une radio locale. Jusqu'ici la présidente de la CENIT avait évoqué des « rumeurs » sur d'éventuelles tentatives de déstabilisation du processus électoral. Elle franchit une étape en affirmant que le projet existe bel et bien mais déclare « *ne pas vouloir dramatiser la situation* ». Aucune plainte n'a été déposée. Ces révélations sont vraisemblablement à mettre en relation avec le vol de disques durs commis fin février dans les bureaux de la Commission électorale régionale et de la Commission électorale de district de Tolagnaro. Des dispositions ont été prises pour sécuriser les données électorales dans toute l'île dès l'apparition de ces rumeurs. La gendarmerie a soumis une demande de financement des opérations de sécurisation auprès de la CENIT. Le directeur de cabinet de la présidente de la CENIT

² 250.000 à la fin du mois

déclare sur RFI : « Notre risque, le plus grand actuellement, c'est que les politiciens ne soient pas rassurés de l'intégrité de l'élection qui va se passer, qu'il y ait donc des contestations, des problèmes postélectorales ».

15/03 - Loi sur les partis : le décret d'application réclamé. L'association « Contact et action pour l'effectivité de l'État de droit » (CAEED) regroupant des jeunes juristes exhorte les autorités à préciser les dispositions de la loi sur les partis pour mieux aborder les élections. « Nous attirons l'attention des autorités étatiques, des acteurs politiques, de la société civile et de la communauté internationale sur la nécessité de publier le décret d'application de la loi sur les partis se rapportant au financement des partis politiques », indique l'un de ses membres. « Le CAEED est convaincu que la publication de ce décret montrera d'ores et déjà la volonté de l'ensemble de la société politique et civile à apporter un véritable changement dans le mode d'accession au pouvoir et aura, à moyen terme, un impact sur la pratique du pouvoir des futurs dirigeants qui sortiront des urnes », soutient-il. Une telle mesure devrait permettre d'encadrer les accords passés entre les investisseurs et les candidats aux élections. L'association se dit prête à proposer un avant-projet de décret d'application. Elle suggère, entre autres, un plafonnement des dépenses de campagne, le renforcement du contrôle du financement des partis, ainsi que l'accélération du traitement des infractions liées aux élections. « L'appui de l'État aux candidats pour assurer l'égalité des chances ne devrait pas se limiter à l'argent. On peut, par exemple, organiser dès maintenant des débats d'idées dans les médias », explique-t-elle.

20/03 - Régularisation des partis : 195 dossiers déposés au ministère de l'Intérieur, dont 25 nouvelles demandes d'inscription. Le ministère n'a délivré jusqu'ici que 26 arrêtés. L'opération de constitution et de dépôt de dossiers avait démarré très timidement en début d'année et s'est ensuite accélérée. Certains dossiers sont délicats, notamment ceux qui ont été déposés par des factions dissidentes des anciens partis présidentiels Arema et TIM. La question se pose également pour les partisans d'Andry Rajoelina. Ce dernier aurait évoqué la possibilité de mettre sur pied une nouvelle plateforme en vue des élections.

Le gouvernement s'apprête à élargir la liste des responsables étatiques qui ne pourront pas prendre part aux prochaines campagnes électorales. Le président de la Transition, les membres du gouvernement et les chefs d'institution figurent sur la liste des autorités exclues dans le projet de décret d'application du code électoral. Il en est de même des maires et PDS ainsi que des chefs de région et de district, des forces de l'ordre, des chefs de cours et présidents de juridiction, des cadres de la fonction publique. Un membre du gouvernement met en exergue la cohérence de l'initiative d'une double non-candidature des principaux protagonistes de la crise avec le respect des dispositions de la feuille de route en matière de neutralité de l'administration. Sur le terrain politique, les dispositions du projet de texte risquent de contrarier les plans de certains candidats aux différentes élections et de provoquer des protestations dans des états-majors politiques habitués à se faire appuyer par les maires et les chefs de région. Le projet de décret ne précise pas si l'interdiction concerne également les membres du congrès et du CST, ainsi que les autorités religieuses.

« Les droits des électeurs doivent être au cœur de tout le processus et respectés », déclare André Rasolo, professeur de sociologie politique et membre de la CNOSC. Il cite notamment le droit d'être inscrit sur la liste électorale, d'être formé, informé et éduqué ou encore celui d'interpeller et de dénoncer. Mais le juriste veut surtout tirer des leçons du passé et anticiper sur les détournements ou achats des votes en parlant du droit de faire un choix individuel. « Ceux qu'on appelait les candidats d'Etat avaient l'habitude d'arracher les voix des électeurs par la répression, le chantage ou des promesses démagogiques. Dans un pays où plus de 75 % de la population vit dans la pauvreté, l'achat des voix des électeurs peut s'opérer de diverses manières », constate-t-il.

27/03 - SeFaFi - Elections de sortie de Transition : les obstacles à surmonter. Dans un nouveau communiqué³, l'Observatoire de la vie publique se dit préoccupé par différents aspects de la préparation des rendez-vous électoraux. « Les citoyens veulent sortir d'une Transition qui n'a que trop duré. Mais il ne s'agit pas de tenir les élections à tout prix. Il s'agit de faire en sorte que les scrutins se tiennent dans les meilleures conditions possibles et que les entités en charge de leur organisation (CENIT, Ministère de l'Intérieur, gouvernement) comme celles qui ont un rôle à jouer dans leur déroulement (observateurs) remplissent leurs missions respectives ». Il évoque les doutes subsistant au niveau de la liste, des circonscriptions, de l'observation électorale ou encore concernant la loi sur les partis, ainsi que la sensibilisation des électeurs. Mais ils trouvent principalement à redire sur les candidats déclarés. Pour la présidentielle, il se demande s'« il faut se résigner à ce flot de candidats-présidents. Qu'espèrent donc tous ces individus sans expérience et souvent sans compétence voire farfelues, sinon s'enrichir aux dépens du peuple, goûter à la griserie du pouvoir ou tout simplement faire parler d'eux ? ». Tout en se demandant comment les décourager, l'Observatoire estime nécessaire de mettre en place un système de surveillance stricte des comptes de campagne, afin de dissuader les « opportunistes qui ne visent qu'à faire de leur candidature une opération financière ». Concernant les législatives, il remet en question le fait que le pouvoir de déterminer les circons-

³ Cf. Blog Justmad - <http://p9.storage.canalblog.com/97/45/448497/85060019.pdf>

criptions électorales ait été confié à l'exécutif. « Dans les pays démocratiques, ce pouvoir est généralement exercé par le Parlement », fait-il savoir.

27/03 - Les ministres proches de l'ancien président Zafy veulent organiser un référendum constitutionnel avant les autres scrutins. La mouvance n'abandonne pas son projet et entend ouvrir un débat sur le sujet au niveau de l'exécutif. Le référendum aurait pour objet de présenter « deux ou plusieurs projets de Constitution dont un pour un Etat unitaire et un pour un Etat fédéral ». La question a été abordée en conseil de gouvernement. La démarche a pour effet de remettre en cause la Constitution de la IVème République ainsi que le calendrier électoral établi par la CENIT. Le secrétaire général de l'UDR-C, aile Rajoelina, réfute une telle démarche. « Nous avons déjà adopté une Constitution par voie référendaire », campe le vice-président du Congrès. Jean-Eric Rakotoarisoa, constitutionnaliste, indique que malgré toutes les contestations entourant l'adoption de cette Constitution en 2010, la loi fondamentale a été adoptée, ajoutant que sa révision pourrait intervenir après l'élection présidentielle, courant 2014.

28/03 - « Les nuages s'amoncellent au fur et à mesure qu'approche la date des élections », écrit Sobika. Ce pessimisme est partagé par *La Gazette* et d'autres médias. Nombreux seraient les signes ou indices qui alimentent cette inquiétude. Les formalités à effectuer pour tenir les échéances paraissent se bousculer, un certain nombre d'obstacles politiques ne sont pas levés et la SADC reste étrangement silencieuse. L'opinion suspecte la classe politique de tenir un double langage et de ne pas vouloir sincèrement se soumettre au verdict des urnes. Les élections, si elles se tiennent en 2013, risquent d'être une opération de dupes qui ne fera qu'enfoncer un peu plus le pays dans la crise.

30/03 - Financements électoraux occultes : avertissement de la plateforme « Etat de droit et gouvernance ». En mai 2011, 5 organismes spécialisés se sont regroupés pour constituer la plateforme « Etat de droit et gouvernance ». Il s'agit du Comité pour la sauvegarde de l'intégrité (CSI) du Bianco, du Samifin, de la médiation et de la Chaîne pénale anticorruption. Ces derniers viennent d'avertir qu'ils resteront vigilants quant à la « sincérité de l'ensemble du processus électoral », notamment en ce qui concerne le financement électoral. Ils rappellent ainsi les dispositions légales en vigueur qui stipule que « la valeur, l'origine et l'utilisation des dons, emprunts et libéralités de source extérieure doivent être transparentes » ou encore que « sont prohibées toutes formes de financement provenant de toute entreprise publique nationale ou étrangère, de tout Etat ou organisme public étranger, ainsi que celles dont l'origine est susceptible d'avoir un lien direct ou indirect avec des réseaux terroristes et(ou) de blanchiment d'argent ».

Mise en œuvre de l'amnistie, CRM⁴, Commission spéciale, réconciliation

01/03 - La Commission spéciale de la Cour suprême publie une première liste de 16 bénéficiaires de l'amnistie « large et de plein droit ». Le sort de plusieurs personnalités, civiles et militaires, reste en suspens. Pierrot Rajaonarivelo, ministre des Affaires étrangères, se trouve en tête de liste. Il avait été condamné dans une affaire d'exonération fiscale et d'usurpation de fonctions. Il a été le premier à effectuer la saisine de la Cour, le 19 novembre 2012. 11 des 16 bénéficiaires sont issus des rangs de l'armée. Les officiers condamnés dans le cadre de l'« affaire BANI » de 2006 sont les plus nombreux [il s'agit de l'affaire de tentative de coup d'Etat de 2006 contre Marc Ravalomanana mais pas de celle de 2010 qui demandait le départ du régime Rajoelina]. Le général Randrianafidisoa est le plus connu d'entre eux. Les colonels Alfred Rakotomaronirina, Laurent Boto, Jean Welson Ralaikoa Andriantsoa, Jean-Baptiste Behavana et Joie Hans Rakotoarisoa, condamnés pour les mêmes faits, sont également amnistiés, tout comme le commandant Lalaina Andrianjatovo. Des responsables étatiques du camp de Didier Ratsiraka lors de la crise postélectorale de 2001 ont aussi eu gain de cause. Il s'agit de Jean-Emile Tsaranazy, ancien ministre des Travaux publics et officier général dégradé, reconnu coupable du dynamitage d'un pont, et d'Emilson, ancien gouverneur de Fianarantsoa, qui avait fait face à l'assaut des pro-Ravalomanana. Les personnalités impliquées dans la crise de 2009 ne sont pas légion dans cette première vague d'amnistiés. Parmi eux, Eliane Naïka, ancienne sénatrice, membre du CST, issue de la mouvance Ravalomanana, est la plus connue. A entendre Christine Razanamahaso, ministre de la Justice, au moins quatre dossiers ont été recalés. La garde des Sceaux avait indiqué qu'une « vingtaine » de dossiers était entre les mains de la Commission spéciale. Pety Rakotoniaina, président de la délégation spéciale de Fianarantsoa, et Jean-Eugène Voninahitsy, membre du Congrès, figurent parmi les grands absents de cette première vague. On ignore s'ils ont effectué une saisine de la Commission spéciale. Pour *L'Express*, il n'est pas non plus exclu que les individus qui ont eu maille à partir avec la justice durant les événements de 2009, n'ont pas saisi la Commission spéciale. Ils s'appuient sur les dispositions de la feuille de route stipulant l'arrêt des poursuites à l'encontre des membres de l'opposition. Par ailleurs, le débat ne semble pas encore clos concernant le cas des membres des forces de l'ordre impliqués dans la crise de 2009, tels les généraux Jean Heriniaina Raelina et Noël Rakotonandrasana ou encore le colonel Charles Andrianaso-

⁴ Cf. Blog Justmad – CRM : ira-t-on jusqu'au « Grand Pardon » ? <http://p0.storage.canalblog.com/05/56/448497/84549117.pdf>

vina. La Commission spéciale est à pied d'œuvre depuis le début de l'année. Elle examine les dossiers d'amnistie de plein droit au fur et à mesure de leur transmission. Il appartiendra ensuite au CRM de lui présenter les demandes sur requête. D'autres personnalités politiques comme Marc Ravalomanana et Tantely Andrianarivo, ne figurent pas dans la liste des amnistiés car elles n'ont pas déposé de dossier ajoute *La Gazette*. En tout état de cause, Marc Ravalomanana ne peut pas être amnistié car la loi interdit l'effacement des faits et des peines des personnalités condamnées pour violations graves des droits de l'homme, notamment meurtre, crime contre l'humanité, génocide, crime de guerre, analyse le quotidien, qui passe sous silence la demande formulée par la SADC.

Fatma Samoura, représentante du Système des Nations Unies : « *La publication de la liste des amnistiés est primordiale* ». Pour pouvoir confectionner le bulletin unique, il faut posséder la liste définitive des candidats, dont certains n'attendent que cette publication pour déposer leur dossier. La forme et la taille du bulletin unique dépendront du nombre de candidats. Faute de moyens techniques, celui-ci devra être imprimé à l'étranger. Autre priorité pour Fatma Samoura et Béatrice Atallah, présidente de la CENIT : la convocation des électeurs, qu'elles souhaitent la plus anticipée possible, afin d'informer correctement les citoyens sur l'utilisation du bulletin unique. Un délai de 120 jours serait nécessaire, au lieu des 90 jours prévus par les textes. Béatrice Atallah ajoute que la balle est dans le camp des signataires de la feuille de route, des gouvernants et de la communauté internationale. Les autorités réitèrent leur engagement à aller aux élections. « *Je ne vois pas d'obstacle à la réalisation d'une telle demande. Cela devrait se faire incessamment* », a indiqué une source autorisée à la présidence.

02/03 - Controverses après la publication de la première liste des amnistiés de plein droit. « *Ce n'est que la première liste des amnistiés sortis par le comité ad hoc de la Cour suprême, et je n'ai pas encore grand-chose à dire sur le sujet* », déclare Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice. « *Les lois internationales ne reconnaissent pas l'amnistie, pour les personnes qui ont été impliquées dans les affaires d'exonérations fiscales et d'abus, ou de détournement de biens publics* », martèle la Garde des sceaux. Concernant le fait que Pierrot Rajonarivo ait pu bénéficier de l'amnistie large et de plein droit, la ministre explique que c'est une mesure « *politique* ». Elle ajoute : « *notre loi d'amnistie, votée en 2012, octroie l'amnistie à ceux qui ont été reconnus coupables de détournement de biens publics* ». « *Je n'ai pas été informé de la totalité des procédures à suivre pour saisir le comité ad hoc de la Cour suprême* », explique le parlementaire Voninahitsy Jean-Eugène, qui ne figure pas dans cette première liste. Il n'a déposé sa demande d'amnistie que le 28 février. S'agissant des militaires de la BANJ qui n'y figurent pas non plus, la ministre rappelle que « *si l'on se réfère à la feuille de route, seules les personnes ayant fait l'objet de poursuites judiciaires à connotation politique durant la période 2002 à 2009 peuvent bénéficier d'une amnistie* ». Ils ne devraient donc pas être concernés. « **Le cas de Marc Ravalomanana n'est pas régi par la loi d'amnistie en vigueur actuellement, mais par l'article 16 de la feuille route** », a rappelé Hanitra Razafimanantsoa, vice-présidente du CST. « *Il ne compte pas effectuer une requête d'amnistie* », a-t-elle confirmé, rappelant la déclaration de la SADC selon laquelle « *une amnistie politique devrait être accordée à Andry Rajoelina, président de la Transition, à l'ancien président Marc Ravalomanana et aux forces de sécurité* ». « *À moins d'un amendement à la loi d'amnistie actuelle pour se conformer aux recommandations de la SADC, aucun membre de la mouvance Ravalomanana ne fera de demande d'amnistie, dont Éliane Naika* », a martelé Hanitra Razafimanantsoa. Eliane Naika refuse l'amnistie de plein droit que lui a octroyée la Commission spéciale. Devant les militants de sa mouvance rassemblés au Magro, elle confirme ne pas l'avoir demandée. Elle déclare n'en avoir nul besoin, estimant n'avoir commis aucun crime en prenant l'initiative d'une manifestation non autorisée. Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice, confirme la possibilité d'octroyer une amnistie à un individu sans saisine de la Commission spéciale. Elle justifie un tel scénario dans le cas d'infractions qui se trouvent dans le champ d'application de la loi. Ce qui est le cas d'Eliane Naika, dit-elle. D'après le juriste Honoré Rakotomanana, la rébellion fomentée par les militaires à la BANJ sous le régime transitoire relève d'un motif purement politique et est liée aux événements de 2009. Les intéressés devraient donc pouvoir relever du processus d'amnistie.

Réactions. L'Express écrit : « *L'amnistie n'est pas forcément synonyme d'apaisement et de calme et ne considère que l'intérêt des politiciens. C'est carrément insulter toute une frange de la population qui s'est levée justement pour écarter une certaine catégorie de politiciens qui n'a fait, pendant des années et des générations, que ruiner le pays et qui s'est fait remarquer par des actes répréhensibles et impardonnables. L'amnistie les remet en selle et certains ne se sont pas fait prier pour s'aligner au départ de la course à la présidence de la République. Quatre ans de crise ont amplement suffi pour voir ce qu'ils ont dans le ventre, pour voir leur capacité de « consommation » et de nuisance. 90 jours de campagne ne suffiront pas à redorer leur blason à jamais terni. (...) Le message véhiculé par cette amnistie massive ne peut être que négatif vis-à-vis de l'opinion. Il ressemble au slogan d'une société de pari mutuel. Ceux qui en font la demande sont satisfaits. Le hasard n'a même pas de rôle à jouer* ».

07/03 - La ministre de la Justice exprime des réserves sur le champ d'application de l'amnistie large et de plein droit. « *Je mets un point d'interrogation sur les événements en dehors des périodes couvertes par la loi d'amnistie, à savoir de 2002 à 2009. Je prends l'exemple des chèques sans provision. Une telle infraction est-elle liée aux événements politiques ? Je vous laisse le soin d'y répondre* », lâche-t-elle, ajoutant aussitôt : « *Je répète*

que, partout dans le monde, le détournement de fonds ne figure pas dans la liste des infractions amnistiables, mais la loi votée par le parlement en a décidé autrement », regrette-t-elle. La déclaration risque de provoquer un vif débat car elle concerne des hommes politiques susceptibles de se porter candidats aux différents scrutins. Jean-Eugène Voninahitsy, membre du Congrès, par exemple, a été condamné dans une affaire de chèques sans provision. De son côté, Pety Rakotoniaina, PDS de Fianarantsoa, a été condamné dans l'affaire du « coup de force » à la BANI avec le général Randrianafidisoa en 2006, mais également dans une affaire de vol de voitures, de faux et usage de faux en 2002. Une condamnation qu'il avait considérée comme « pas définitive » lorsqu'il avait annoncé sa candidature aux municipales de 2010. La ministre de la Justice évoque des « circonstances différentes » pour Pierrot Rajaonarivelo, premier sur la liste des amnistiés. « Il avait été poursuivi à la suite des événements politiques de 2002 lors de son départ à l'étranger », soutient-elle. Sa condamnation pour « détournement de fonds » a été prononcée quelques années après son exil à Paris. Une nouvelle liste d'amnistiés est annoncée, après examen des dossiers par la Commission spéciale. D'autres dossiers passeront pour avis par le CRM, dans le cadre de la procédure de demande d'amnistie sur requête.

09/03 - Affaires BANI : deux poids deux mesures ? Les principaux officiers impliqués dans l'affaire BANI de novembre 2010 sont restés en prison. Pour *La Nation*, le général Rakotonandrasana, le général Raelina, le colonel Andrianasoavina et le colonel Coutiti, ainsi que certains de leurs frères d'armes, ne sont sans doute pas près de recouvrer la liberté, contrairement aux militaires impliqués dans l'autre affaire de la BANI, celle de 2006, qui ont été tous amnistiés. La 1^{ère} affaire BANI, qui a suscité à l'époque le courroux de Marc Ravalomanana, fait partie du passé. Par contre, la seconde affaire BANI est loin d'être close. Des militaires ont bénéficié de la liberté provisoire mais leur amnistie n'est pas encore à l'ordre du jour. D'autres continuent de purger leur peine. Le pouvoir et le commandement militaire n'ont jamais admis que ces officiers soient considérés comme des prisonniers politiques pouvant bénéficier des dispositions de la feuille de route. Les proches dénoncent le « deux poids deux mesures ».

08/03 - Les 44 membres du CRM ont prêté serment. Le président du Congrès et chef de délégation de la mouvance Ravalomanana déclare que sa composition ne le satisfait pas mais qu'il fait confiance à cette institution qui a fait le serment d'observer rigoureusement la loi. Le Mouvement des ecclésiastiques (HFM) maintient ses critiques portant tant sur la composition du CFM que sur les attributions conférées à l'institution : selon lui, l'octroi d'amnistie ne contribue pas au « *fampihavanana* » ; pour preuve les polémiques qui découlent de la publication de la première vague de personnalités amnistiées par la Commission spéciale. Il estime que le rôle de réconciliateur devrait être attribué au FFKM. Le président de l'association des victimes du 7 février 2009 (AV7) indique pour sa part qu'il ne fera pas opposition aux décisions du CRM. Le Conseil devrait être opérationnel « dans quelques semaines », précise Victor Manantsoa, ministre chargé des Relations avec les institutions. Il indique qu'une « enveloppe [est] prévue au ministère des Finances et du budget » pour le fonctionnement de l'institution. Le CRM va constituer un bureau provisoire en attendant l'élection de son président à la suite d'un appel à candidatures, puis il procèdera à l'adoption de son règlement intérieur.

09/03 - Lalao Randriamampionona, présidente de la PFNOSCM, a prêté serment comme membre du contesté CRM, constate La Nation, qui s'étonne de voir cette personnalité de la société civile intégrer une institution qu'elle a tant décriée, non sans raison, estime le quotidien, qui juge que ses membres ne présentent pas, pour la plupart, les garanties exigées pour mettre en œuvre la réconciliation nationale. Nombreux aussi sont ceux qui ne vivent pas dans les régions qu'ils prétendent représenter.

11/03 - « Le FFKM mènera sa propre mission de réconciliation et ne projette pas de s'allier avec d'autres entités », affirme le pasteur Jean Michel Miha, secrétaire général, qui écarte toute probabilité de collaboration entre l'entité religieuse et le CRM. La présence du père Charles Raymond Ratongavao, président du comité central du FFKM parmi les membres du CRM avait conforté l'idée d'une possible jonction des actions de réconciliation prévues par les deux entités. « La mission de réconciliation du FFKM, qui porte sur une réconciliation des enfants de Dieu, est une réconciliation spirituelle et ne doit pas faire l'objet d'un amalgame », explique le secrétaire général. Le FFKM poursuit ses travaux préparatoires. « Aucune date n'est encore prévue pour le début des actions de réconciliation menées du FFKM », précise le pasteur.

14/03 - A l'ordre du jour de la seconde réunion du CRM depuis la prestation de serment des 44 membres : la question du budget de fonctionnement et de la rémunération de ses membres. Victor Manantsoa, ministre des Relations avec les institutions a affirmé qu'une « enveloppe [est] prévue au ministère des Finances et du budget », ajoutant qu'elle « pourrait être débloquée dès la mise sur pied de l'institution », sans toutefois en préciser le montant. Depuis la prestation de serment, certains de ses membres exigeraient un traitement à hauteur de 4 millions Ar. « Il n'y a pas encore eu de décision à ce sujet », assure le pasteur Paul Ramino, conseiller pour la réconciliation, ajoutant que « ce n'est pas actuellement la priorité du CRM ». « Les réconciliateurs bénéficient d'un indice salarial établi par les Nations Unies. Le budget utilisé par le CRM est prévu dans le Basket Found alloué par les Nations Unies pour le processus de sortie de crise », affirme une source informée. Une affirmation qui pourrait justifier le montant jugé exorbitant du traitement exigé. Le directeur de cabinet de la CENIT, pas plus que le ministère des Finances et du budget ne confirment cette information.

21/03 - Depuis la prestation de serment des membres du CRM, la question de son budget de fonctionnement reste en suspens. Il y a pourtant urgence de lever cette incertitude. Le conseil des ministres devrait examiner la proposition de budget de démarrage que l'institution a transmise au gouvernement mais celui-ci ne s'est pas réuni depuis 2 semaines. « *Le projet définitif sera probablement connu après l'installation de son bureau permanent* », tiens à rassurer le ministre des Finances et du budget. La loi de finances 2013 n'a pas prévu d'enveloppe pour le CRM. Il faudra donc procéder à des transferts de fonds.

02/03 - Radavidson Andriamparany, candidat déclaré à la présidence, est convaincu de la nécessité d'exiger des amnistiables une démarche publique de repentance. A défaut, la mesure ne serait qu'une consécration officielle de l'impunité érigée en privilège. A mot couvert, il s'en prend ainsi à Pierrot Rajaonarivelo, condamné pour des délits financiers. *La Nation* écrit : « *sous la pression d'on ne sait quelle autorité morale invisible et miséricordieuse, voilà que celui ou ceux qui ont pillé le Trésor Public, figurent dans une liste confectionnée dans on ne sait quelle condition, à partir d'on ne sait quels critères. Miracle, mon frère, tous les larrons de la République bénéficient d'une amnistie. Alors qu'ils n'ont même pas fait amende honorable, ou à la rigueur, demandé publiquement la rémission de leurs péchés. Les débats houleux sur leur passé deviennent alors tabou et personne n'aura plus le droit d'en parler, même d'y faire allusion* ».

13/03 - Course contre la montre pour l'amnistie. Le dépôt de candidature pour la présidentielle s'ouvre le 8 avril et prendra fin le 28 avril. Pour les législatives, les dossiers doivent être déposés entre le 6 et le 26 mai. Ces dates, adoptées par le conseil de gouvernement, fixent un repère incontournable pour les travaux que doit engager le CRM dès que son président aura été désigné. Benja Urbain Andriantsizehena, SG de l'UDR-C, aile pro-Rajoelina, se veut optimiste. « *La plupart des candidats potentiels aux élections sont concernés par l'amnistie large et de plein droit et non pas par l'amnistie sur requête. La Commission spéciale est déjà en train d'examiner leur dossier. Donc, a priori, il ne devrait pas y avoir de problème* », rassure-t-il.

15/03 - Le CRM sous pression : « La question de l'amnistie sur requête doit être réglée avant le 8 avril, date du début de dépôt de candidature à l'élection présidentielle », soutient Christine Razanamahaso, ministre de la Justice. Du côté du CRM, le ton est plus modéré : « *Nous allons essayer de régler la question de l'amnistie avant le 8 avril* », se contente de déclarer l'un de ses membres. Le peu d'empressement constaté de sa part serait lié aux questions budgétaires non encore résolues et à l'absence de locaux indépendants pour siéger.

La CENIT en appelle à l'expertise internationale pour la mise en œuvre de l'amnistie. Elle souhaite que les membres des entités concernées par l'amnistie, le CRM entre autres, bénéficient de l'expertise et de l'expérience internationale en matière d'amnistie et de droits humains. Elle sollicite à cet effet l'OIF, l'UE, la SADC et l'ONU. L'objectif serait de s'assurer que les critères et les normes en vigueur au niveau international soient correctement appliqués. Cet appui devrait intervenir avant le 8 avril, ajoute-t-elle, tout en invitant les membres de la Cour électorale spéciale (CES) à prêter serment dès ce mois de mars, avant réception des dossiers de candidature aux présidentielles.

27/03 - La candidature de personnalités amnistiées fait débat. Les membres du « *Groupe des experts électoraux* » (GEN) font part de leur appréhension concernant la candidature des amnistiés aux différents scrutins⁵. « *Il est difficile à un fautif d'être investi chef d'État pour diriger le pays*», souligne Hery Rakotomanana, ancien président de la CENI. Bruno Rakotoarison, ancien membre de cet organe, met en avant la notion de « *défiance* » et de « *redevabilité* » des éventuels candidats bénéficiaires de l'amnistie. Cette position rejoint celle de l'Escopol, entité signataire de la feuille de route, qui a milité pour le retrait de candidature des deux protagonistes de la crise mais également pour le retrait des personnalités bénéficiaires de l'amnistie. Honoré Rakotomanana, spécialiste en droit pénal international, rappelle toutefois les principes de l'amnistie : « *celle-ci efface le caractère délictueux d'un fait amnistié* », explique l'ancien président de HCC. La loi sur l'amnistie « *interdit à quiconque de rappeler ou de laisser subsister, sous quelque forme que ce soit, dans un dossier judiciaire ou de police ou tout autre document, les condamnations ou déchéances effacées par l'amnistie* », précise-t-il. Le GEN considère qu'un forum pour la vérité et la réconciliation devrait avoir lieu dans le cadre du devoir de redevabilité des décideurs politiques envers la population. L'avocat de Pierrot Rajaonarivelo, Me Willy Razafinjatovo, réitère que « *l'amnistie efface l'infraction et fait disparaître la condamnation* ». C'est comme si elle n'avait jamais existé. Et le fait de revenir sur celle-ci expose son auteur à des poursuites judiciaires. L'avocat rappelle qu'« *étymologiquement, l'amnistie signifie pardon. C'est une mesure d'oubli* ». De plus, la condamnation pour détournement de deniers publics a été suspendue en cassation, tandis que celle d'usurpation de fonction est une affaire purement politique puisqu'à l'époque, Madagascar était pris entre deux pouvoirs, celui de Didier Ratsiraka et celui de Marc Ravalomanana.

⁵ Cf. Blog Justmad - <http://p1.storage.canalblog.com/13/75/448497/85070194.pdf>

18/03 - Le CRM officialise l'appel à candidature pour diriger l'institution et le début de réception des dossiers d'amnistie sur requête. Parmi les conditions requises pour prétendre à la présidence : être âgé d'au moins 50 ans, résider à Madagascar depuis au moins 5 ans et être de nationalité malgache. L'ancien président Zafy Albert pourrait être sollicité mais la tendance serait plutôt de désigner l'un des membres du CRM. « *Dans le cas où le président désigné ou élu est un politicien, il devra se déconnecter de ses sympathies politiques* », prévient un conseiller. Le président sera désigné par les 44 membres par consensus ou, à défaut, par le biais d'un vote à bulletin secret à deux tours.

26/03 - 33 dossiers de candidature à la présidence du CRM ont été enregistrés, déclare Jobily Rakotoson, doyen de l'organe de réconciliation nationale, au soir de la date butoir du 25 mars. Ce chiffre pourrait évoluer. « *Nous attendons encore les dossiers envoyés par voie postale* », a-t-il confirmé. Selon certaines indiscretions, le général Sylvain Rabotoarison et Lalao Randriamampionona feraient partie des postulants. La question se pose de savoir comment le CRM va pouvoir s'organiser pour mener à bien sa mission dans des délais aussi réduits, après l'élection de son président, qui est fixée au 9 avril. Le dépôt des candidatures à la présidentielle doit avoir lieu du 8 au 28 avril. La liste des amnistiables devrait normalement être publiée avant la date de clôture pour permettre aux éventuels candidats demandeurs d'amnistie de se présenter à la course à la magistrature suprême. Jobily Rakotoson reconnaît les difficultés de la tâche qui attend le CRM. Il se peut que ces éventuels candidats, s'il y en a, déposent leur dossier de candidature avec réserve auprès de la Cour électorale spéciale (CES), dont on attend l'installation avant le 8 avril. Cet organe au sein de la HCC aura jusqu'au 3 mai pour publier la liste des candidats retenus à la présidentielle. A ce jour, 4 demandes d'amnistie sur requête seraient parvenues au CRM.

30/03 - Le FFKM annonce que les 4 chefs d'Eglises rencontreront les forces vives de la Nation le 18 avril. Il s'agirait d'un préalable à la démarche de réconciliation que prévoit d'initier le FFKM, dans le prolongement des consultations qu'a menées en 2011 sa branche chargée de l'observation des affaires nationales, le Sefip, ainsi que de la série de cultes tenue dans de nombreuses localités depuis fin 2012. La mouvance Ravalomanana se déclare partante, soutenant qu'elle a toujours demandé à ce que ces « *Raiamandreny* » religieux entament un processus de réconciliation. Pour les formations proches d'Andy Rajoelina, la condition a toujours été celle de ne jamais remettre en question les acquis de la feuille de route.

Retour temporaire de Lalao Ravalomanana⁶

01/03 - « Il n'y a pas encore de date pour l'arrivée de Lalao Ravalomanana », déclare Hanitra Razafimanantsoa, qui assure l'intérim du chef de délégation de la mouvance de l'ex-président. Elle ajoute que « *les conditions pour le retour de l'ancienne première dame ne sont pas encore réunies* ». D'après l'avocate, sa sécurité ne serait pas assurée dans la situation actuelle. La présidence aurait proposé d'affrêter un jet privé pour ramener Lalao Ravalomanana, « *en sa qualité d'ancienne première dame* » et sans doute aussi pour éviter d'éventuels rassemblements populaires à l'aéroport d'Ivato durant les horaires d'arrivée des vols réguliers en provenance de Johannesburg. Ce pourrait être aussi le moyen de s'assurer que la passagère voyage seule. Une voiture avec chauffeur et des gardes du corps seraient également été mis à sa disposition. La réponse officielle de l'ancien couple présidentiel se fait attendre. Des négociations seraient en cours avec la Troïka.

02/03 & 04/03 - Lalao Ravalomanana n'a pas pu embarquer par deux fois à bord d'un vol régulier qui devait la ramener au chevet de sa mère hospitalisée. Le premier ministre avait donné l'ordre à tous les départements ministériels concernés de faciliter le retour de l'ex-première dame et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer sa sécurité. Le chef de gouvernement motivait sa décision par des raisons humanitaires. Il indiquait compter sur la sagesse des dirigeants de la mouvance Ravalomanana pour que cette visite reste sur le plan strictement familial et humanitaire. L'ex-première dame, refoulée à deux reprises à l'embarquement, l'aurait été à l'initiative de la compagnie Airlinck, sans que l'on sache si des autorités malgaches ont exercé des pressions. Le directeur général de l'Aviation Civile de Madagascar (ACM) affirme que la responsabilité de cette décision incombe à la seule compagnie aérienne, il se défend d'être intervenu auprès d'Air Link et d'avoir reçu des directives de la présidence. Une décision qu'il qualifie de purement technique : pour Air Link, ce retour pouvait présenter un danger pour les passagers du vol et pour l'aéroport international d'Ivato. Le DG de l'ACM n'aurait fait qu'informer Air Link des risques que ce vol pouvait comporter. Le général Lucien Rakotoarimasy, ministre des Forces armées, nie avoir été informé de la date du retour de l'ex-première dame. Aucun dispositif sécuritaire spécifique n'avait été pris. Me Hanitra Razafimanantsoa reconnaît à demi-mot ne pas avoir communiqué aux autorités le programme du retour de l'épouse de Marc Ravalomanana. « *Airlinck devait envoyer un manifeste, informant les responsables de l'aviation à Madagascar, signifiant la présence de Lalao Ravalomanana parmi ses passagers* », explique l'avocate. Elle ajoute que la mouvance Ravalomanana serait partie du principe que l'ACM « *aurait communiqué le manifeste d'Airlinck aux responsables concernés* ». Les membres de la mouvance de l'ex-président semblent vouloir cultiver la discrétion.

⁶ Cf. Blog Justmad - La clémence d'un Césarien qui s'ignore - <http://p4.storage.canalblog.com/47/18/448497/84235852.pdf>

tion sur le moment du retour. « *Nous voudrions qu'il se fasse dans une totale discrétion pour préserver son intimité familiale et pour qu'elle puisse, dès son arrivée au pays, se consacrer aux soins de sa mère malade* », soulignent-ils. Andry Rajoelina accuse la mouvance Ravalomanana de provocation et de tentative d'instrumentalisation politique. « *Il ne faut pas instrumentaliser [la visite de Lalao Ravalomanana]. Nous allons avoir la "Journée de la femme" du 8 mars. Une femme aspire à se rendre au chevet de sa mère, malade (...)* Pour moi, il n'y a pas de problème à ce retour », indique-t-il. « *Je suis étonné, après, en entendant une déclaration selon laquelle ce retour entre dans le cadre de l'application de l'article 20 de la feuille de route* », ajoute le président de la Transition, qui défend, de manière indirecte, l'initiative de l'ACM de dissuader la compagnie Airlink de laisser embarquer Lalao Ravalomanana. Le premier ministre affirme « *ne pas connaître* » dans le détail le rôle joué par l'ACM. Il qualifie pourtant celui-ci de « *bizarre* ». Pour le GTT International basé à Genève, la tentative d'empêcher Lalao Ravalomanana de rentrer au pays, est « *scandaleuse aussi bien sur le plan humain que sur celui du droit international* ». La Gazette indique que ces tentatives de retour ont été mal accueillies par la présidence car elle aurait été organisée en violation d'un arrangement intervenu entre elle et la SADC, suite à la demande adressée à l'organisation régionale par Marc Ravalomanana, soucieux de la sécurité de son épouse. La mouvance Ravalomanana confirme l'existence de ces contacts mais nie qu'un tel accord ait été conclu. Selon son porte-parole, Me Hanitra Razafimanantsoa, « *la présidence aurait effectivement demandé à l'ancien couple présidentiel de louer un avion privé, aux frais de ces derniers, pour le retour à Madagascar de Lalao Ravalomanana et pour la ramener en Afrique du Sud après son séjour au pays* » mais la demande a été refusée par les intéressés, principalement pour des raisons financières. La vice-présidente du CST ajoute que « *la sécurité de l'ancienne première dame n'aurait pas été assurée, du fait qu'un avion privé peut être facilement détourné* ». Le ministre de la Communication affirme qu'un accord avait bien été conclu mais qu'il n'a pas été respecté. Pour La Gazette, « *la famille Ravalomanana essaie d'instrumentaliser l'évènement afin de permettre à l'ex-chef d'Etat de déstabiliser à nouveau la Transition* » et de remobiliser ses partisans. L'Express écrit que le feuilleton du retour de l'ancienne première dame « *devient une nouvelle crise qui vient se greffer sur l'ancienne qui a encore de belles années devant elle... Et si le retour de Lalao Ravalomanana pose autant de problèmes et de complications, on peut anticiper que celui de son époux s'apparentera à un véritable écheveau aussi bien pour ses partisans que pour le régime* ».

06/03 - Le premier ministre demande la tenue d'une réunion avec les ministres concernés par sa note sur la facilitation du retour de Lalao Ravalomanana. Les leaders locaux de la mouvance devraient y être associés. Selon les explications du général Randrianazary, secrétaire d'État à la gendarmerie, « *Pierrot Botozaza, [vice-premier ministre], a fait une communication verbale sur le fait que le retour de l'épouse de l'ancien président n'a pas pu se faire malgré la note du chef du gouvernement* ». Le vice-premier ministre aurait fait porter la responsabilité de ce retour manqué à l'ACM. Benjamina Ramanantsoa, ministre des Transports, réfute cette thèse et rend responsable la compagnie aérienne de la décision de refoulement à l'embarquement. D'après la ministre de la Culture, Elia Ravelomanantsoa, « *Airlink a demandé à l'ACM si la sécurité du vol serait assurée dans le cas où l'ancienne première dame embarquerait. L'ACM a demandé à Airlink de rester en attente d'autres instructions, car elle allait en aviser les responsables de la sécurité malgache* ». Son directeur général aurait affirmé aux représentantes de la mouvance Ravalomanana que « *la compagnie Airlink a pris la décision d'effacer Lalao Ravalomanana de sa liste de passagers pour Madagascar sans attendre les instructions de l'ACM* ».

07/03 - Le président tanzanien, Jakaya Kikwete, assurant la présidence de la Troïka, aurait écrit à Marc Ravalomanana pour justifier les conditions posées par Andry Rajoelina, au nom de la sécurité de l'ex-première dame et de la situation de sortie de crise encore fragile. Il aurait émis un avis favorable à la présence de la belle-fille de Marc Ravalomanana sur un vol privé, avec véhicule et gardes du corps fournis par l'Etat. Le courrier préciserait également que l'épouse de l'ancien président doit s'abstenir de tout acte ou déclaration politique. Les autorités malgaches attendraient la réponse de l'ancien président. Ses proches affirment « *ne pas connaître* » une telle initiative et s'en tiennent au projet de réunion annoncé par le premier ministre, qui doit mettre autour de la table l'Organe mixte de conception (OMC) et l'ACM.

08/03 - La réunion organisée par Omer Beriziky pour solutionner la question du retour de Lalao Ravalomanana n'a pas permis de trancher. Le dossier est renvoyé à la présidence de la Transition. Le premier ministre aurait suggéré aux membres de la mouvance Ravalomanana de rencontrer Andry Rajoelina pour en discuter. L'existence d'une lettre du président de la Troïka reprenant les conditions proposées par la présidence de la Transition semble avoir mis un frein aux initiatives du chef du gouvernement. La mouvance Ravalomanana n'a pas souhaité commenter la recommandation du premier ministre. La rencontre avec le président de la Transition semble problématique. Depuis le jour d'hospitalisation d'Helmine Razaiarivelo, mère de l'ex-première dame, Andry Rajoelina n'a accédé à aucune des requêtes formulées par la mouvance Ravalomanana, affirme *Tananews*.

09/03 - Alerte générale suite à des rumeurs d'attentats à la bombe dans les casernes et des sites stratégiques. La gendarmerie et la police ont donné l'alerte en fin d'après-midi. Tous les camps, les groupements, les compagnies, les brigades et les postes de gendarmerie de quatre régions proches de la capitale ont été placés sur le pied de guerre. Cette panique coïncide avec une réunion infructueuse, tenue à la primature, pour trancher sur le retour au pays de l'ancienne première dame. À l'aéroport international d'Ivato, des gendarmes et la brigade de

l'aéroport, brandissant des armes automatiques, ont pris position. Dans les banlieues, la fermeture des débits de boissons alcooliques a été avancée. D'après une source auprès du ministère de la Sécurité intérieure, les auteurs de trouble qui ont fomenté ces actes de déstabilisation auraient renoncé au dernier moment lorsqu'il leur est apparu que le contrôle de la situation leur avait échappé.

Rencontre à huis clos entre Rajoelina et Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès et chef de délégation de la mouvance Ravalomanana au sujet du retour de l'ex-première dame. Aucune information n'a filtré des discussions. « *Un accord est sur le point d'être trouvé* », confie une source. Il est probable que les positions de la présidence et de la mouvance Ravalomanana ne s'éloignent pas des « *conditions* » stipulées par la Troïka dans son récent courrier.

11/03 - Secret bien gardé sur le retour d'ex-première dame. Les leaders de la mouvance Ravalomanana se sont enfermés dans un silence inhabituel sur la question. Tous mettent en avant le principe de discrétion depuis la rencontre entre Andry Rajoelina et Mamy Rakotoarivelo. « *Les négociations sont en bonne voie* », a juste déclaré ce dernier. Un accord de non-divulgaration d'informations aurait été conclu avec la présidence. « *Marc Ravalomanana a accepté les conditions posées par le régime transitoire sur le retour de son épouse* », affirme une source proche de la mouvance. L'épouse de l'ex-chef de l'État devrait ainsi rentrer prochainement à bord d'un avion privé, dont l'affrètement serait assuré par la Transition et la SADC, comme le précisait la lettre de Jakaya Kikwete, président de Tanzanie.

13/03 - Lalao Ravalomanana au chevet de sa mère. Elle a atterri en toute discrétion à Ivato à bord d'un jet privé au petit matin, accompagnée de son gendre, Thierry Radavidra. Étaient présents à l'arrivée, son fils Tojo, Me Hanitra Razafimanantsoa, Olga Ramalason et Guy Rivo Andrianarisoa. Lalao Ravalomanana s'est rendue aussitôt à la clinique privée d'Ankadifotsy, au chevet de sa mère hospitalisée. Dans la journée, elle a reçu à son domicile Mamy Rakotoarivelo, chef de délégation de la mouvance Ravalomanana. L'épouse de l'ancien président a remercié Andry Rajoelina d'avoir autorisé son retour. Lalao Ravalomanana bénéficie d'une sécurité assurée par l'Emmo/Reg. Une des conditions de ce retour est qu'elle ne fasse aucune déclaration politique. Mamy Rakotoarivelo indique que « *la mouvance ne cherchera pas à compliquer les choses : une fois que la santé de sa mère se sera améliorée, Lalao Ravalomanana retournera en Afrique du Sud. Mais nous ne savons pas encore quand* », a-t-il souligné. L'épouse de l'ancien président compte profiter de son séjour pour faire le point sur la situation du groupe Tiko : « *Je fais partie de ces personnes qui ont une responsabilité dans le groupe Tiko. Nous souhaitons le faire redémarrer rapidement* », a-t-elle expliqué.

La mouvance de l'ancien chef de l'État tente de positiver l'événement et laisse entrevoir une offensive en vue du retour de son chef de file. « *A travers elle, nous sentons Marc Ravalomanana qui nous rend visite (...)* [et] *apporte un nouveau souffle à la mouvance* », affirme le président du Congrès. Pour la mouvance, c'est une étape qui mènera au retour de l'ancien chef de l'État. « *Ce qui se passe actuellement constitue une preuve qu'on peut avancer. Le président Ravalomanana, la SADC et le gouvernement sont capables de s'entendre. Il ne devrait plus y avoir de problème pour le retour du président Ravalomanana* », a renchéri Olga Ramalason, ministre du Commerce. Benja Urbain Andriantsizehena, SG de l'UDR-C, aile pro-Rajoelina, s'est empressé de faire la part des choses entre Marc Ravalomanana et son épouse. « *Pour l'instant, Lalao Ravalomanana n'a pas maille à partir avec la justice. Mais il ne faut pas oublier qu'elle avait une responsabilité au sein du groupe Tiko. Les circonstances actuelles ne sont pas opportunes pour soulever ces dossiers, ne serait-ce que le cas des impôts non payés à l'État par le groupe* », a-t-il rappelé, pour relativiser les remarques sur la liberté relative de l'épouse de l'ancien président. Il rappelle enfin que « *tout éventuel accord politique sur le retour de Marc Ravalomanana se heurterait aux décisions judiciaires qui pèsent sur lui* ». Pour les militants pro-Ravalomanana, les conditions posées pour le retour de l'ex-première dame sont jugées plutôt humiliantes, étant donné que c'est le régime qui a dicté toutes ses règles, avec le soutien de la SADC.

28/03 - Sarah Ravalomanana, fille de l'ancien chef d'Etat, est rentrée au pays à bord d'un vol en provenance d'Afrique du Sud. L'arrivée s'est faite dans la plus grande discrétion, aucun accueil officiel ne lui a été réservé. Ce retour serait motivé, comme pour Lalao Ravalomanana, par l'état de santé de la mère de l'ex-première dame. Mais la fille de l'ex-chef de l'Etat envisagerait également de participer à la remise sur pied du groupe Tiko.

Dissensions au sein de l'exécutif, candidatures présidentielles, opposition

04/03 - Les têtes de l'Exécutif gèrent en ordre dispersé la période post-cyclonique dans le Sud-ouest. Andry Rajoelina et Omer Beriziky s'évitent dans leurs déplacements sur le terrain et privilégient des actions séparées sans ligne directrice commune. « *L'objectif est le même, aider la population. Il faut voir comment rétablir au plus vite sa vie quotidienne. On ne peut pas attendre les autres* », déclare Andry Rajoelina, qui ignore délibérément les actions engagées par le chef de gouvernement avec le concours des bailleurs de fonds. « *Chacun sa route, chacun son chemin* », écrit *L'Express*, qui note une nouvelle fois l'existence de graves et préoccupants dysfonctionnements à la tête de l'exécutif.

05/03 - L'ancien premier ministre de la HAT, le général Camille Vital, confirme son positionnement comme poulain d'Andry Rajoelina. Si ce n'est pas une campagne de promotion, cela y ressemble. La présence de l'ambassadeur en Suisse et aux institutions de l'ONU à Genève aux côtés d'Andry Rajoelina n'est pas passée inaperçue au moment où le président de la Transition affirme qu'il veut « *consulter [ses] alliés* » avant de choisir son candidat à la présidentielle. « *Je suis prêt [à être candidat à la présidentielle] si le président donne sa bénédiction. Je l'espère, mais tout dépend de lui* », a déclaré Camille Vital à Toliara, en marge d'une visite d'Andry Rajoelina dans les zones dévastées par le cyclone. Julien Reboza, président de l'UDR-C, aile pro-Rajoelina, esquisse le fait que la présence de Camille Vital aux côtés du président de la Transition constitue une tentative de légitimation. La présence prolongée à Madagascar de celui qui exerce désormais une fonction diplomatique en Europe suscite interrogations et critiques.

07/03 - « Intrigue en haut lieu - Que mijotent Andry Rajoelina et Camille Vital ? », titre La Nation. Andry Rajoelina et Camille Vital continuent de montrer au grand public qu'ils regardent dans la même direction. Reste à savoir sous quelle forme cette nouvelle alliance sera concrétisée, s'interroge le quotidien. Première hypothèse : Andry Rajoelina désigne Camille Vital comme candidat de son parti pour la présidentielle. Deuxième hypothèse : il le renomme premier ministre et se débarrasse d'Omer Beriziky. Troisième hypothèse : il transfère le pouvoir à une entité conduite par le général Camille Vital. Le dénominateur commun est qu'Andry Rajoelina parvient à garder le pouvoir, même par personne interposée s'il le faut, conclut l'article.

05/03 - Le ministre de la Communication, Harry Laurent Rahajason, alias Rolly Mercia, sera-t-il candidat ? Le quotidien *Les Nouvelles* s'interroge. Les inaugurations et remises de matériels à des stations radio et TV dans divers districts se succèdent avec, en toile de fond, des louanges unanimes à l'endroit du ministre, occultant au passage les éloges dus au président de la Transition. Andry Rajoelina va-t-il en faire son poulain ? L'homme en tous cas n'a pas démerité : il a fait jusqu'ici preuve d'une fidélité absolue à son mentor, observe le journal.

15/03 - « Monja Roindefo cherche des sponsors », titre la LOI. L'ancien premier ministre et leader du Monima a effectué un voyage en Europe pour essayer de mobiliser des sponsors pour la présidentielle. Il est passé par Paris, à la recherche d'un homme d'affaires de Dubaï qu'il a connu lorsqu'il était premier ministre en 2009. Il s'est ensuite rendu à Toulouse pour y rencontrer des opérateurs français amis et devait s'envoler pour Londres. Mais Monja Roindefo a perdu la main sur nombre de dirigeants du Monima qui sont parvenus à trouver un siège dans les institutions de la Transition.

Andry Rajoelina balance entre Hajo Andrianainarivelo et Hery. Rajaonarimampianina. Selon la LOI, il hésite toujours à soutenir un candidat pour le scrutin présidentiel de juillet. Son parti TGV s'impatiente. Plusieurs options semblent avoir été écartées. Seuls deux postulants resteraient en lice : le vice-premier ministre en charge de l'Aménagement, Hajo Andrianainarivelo, et le ministre des Finances, Hery Rajaonarimampianina. Le premier n'a jamais caché qu'il comptait être en mesure de se présenter mais Andry Rajoelina se méfie un peu de lui et préférerait que le second se lance dans la course. Le ministre des Finances est un exécutant consciencieux des desiderata présidentiels mais c'est un technicien plus qu'un homme politique. Hajo Andrianainarivelo a plus de réseaux et d'appuis, au point que le parti présidentiel pencherait plutôt pour sa candidature. L'idée d'un soutien à une candidature du PDS d'Antananarivo, Edgar Razafindravahy, paraît écartée. Quant à la récente tentative de l'ancien premier ministre Camille Vital de se faire adouber, elle aurait déjà fait long feu.

19/03 - Le parti TGV, fondé par Andry Rajoelina, organise son congrès les 5 et 6 avril. L'objectif principal sera d'officialiser sa position sur les élections⁷. Le 1^{er} congrès de la formation a été reporté à plusieurs reprises, la communauté internationale s'étant opposée à la « *candidature naturelle* » du président de la Transition à la présidentielle. Jusqu'ici, le TGV s'est montré circonspect sur la question concernant son candidat à la magistrature suprême. Ses membres ont affirmé qu'ils attendent les consignes du fondateur du parti avant de se prononcer. Tout comme le TGV dont il est l'une des composantes, l'UDR-C aile Rajoelina attend sa position avant de prendre position.

20/03 - Hajo Andrianainarivelo, vice-premier ministre chargé du Développement et de l'Aménagement du Territoire multiplie les tournées régionales. Des déplacements que nombre d'observateurs considèrent comme une pré-campagne électorale. Il bénéficie de la complicité directe ou indirecte des autorités locales qui l'accompagnent, dénonce *Midi*. Certains d'entre eux feraient l'objet de pressions, voire de menaces s'ils se montrent réticents. D'après le quotidien, Hajo Andrianainarivelo ferait ainsi du forcing pour se faire désigner candidat à la présidentielle en utilisant des prérogatives de puissances publiques. Il serait puissamment soutenu par des hommes d'affaires proches du pouvoir de Transition. « *Quand on fait de la politique, on fait déjà sa propagande* » se défend Hajo Andrianainarivelo. Les inaugurations en série ne sont pas de la propagande, affirme-t-il, ce sont les

⁷ Cf. Blog Justmad - <http://p4.storage.canalblog.com/41/70/448497/84809942.pdf>

résultats et l'aboutissement de la manière de gérer le budget alloué à la vice primature dont les fonctions et charges sont le développement en général et l'aménagement du territoire en particulier.

27/03 - Lalatiana Ravalolomanana, du Front des opposants, s'offusque que « des membres du gouvernement de Transition mènent actuellement une campagne électorale avant l'heure ». Elle dénonce « le marathon d'inaugurations et de mécénat opéré par quelques ministres à l'orée des élections et l'inégalité des chances entre les candidats déclarés ou potentiels à la présidentielle ». « Ce n'est pas de la propagande, mais juste un acte citoyen et en tant que responsable étatique et dirigeant d'un parti », rétorque Pierrot Rajaonarivelo, ministre des Affaires étrangères amnistié, à propos du mécénat de sa formation politique. Lalao Ravalolomanana met également l'accent sur « le non respect des autorités locales par les responsables étatiques candidats déclarés ou potentiels à la présidentielle » qui prennent des initiatives et des décisions sans concertation avec les responsables locaux.

23/03 - À 3 semaines de la date d'ouverture du dépôt de candidature à l'élection présidentielle, 28 candidats sont recensés. Certains ont annoncé officiellement leur candidature, tandis que d'autres attendent un appui de leurs mentors et un feu vert de leur parti. Certains ont déjà occupé des postes importants durant la Transition, à l'instar de l'ancien PM Monja Roindefo du Monima, de Roland Ratsiraka du MTS et membre du CST, ancien maire de Toamasina, de Hajo Andrianainarivelo vice-premier ministre chargé de l'Aménagement du Territoire, de Tabera Randriamanantsoa, ministre de la Fonction Publique, de Camille Vital ancien premier ministre de la HAT, de Gilbert Raharizatovo, ancien ministre de la Culture et du Dr Brigitte Rasamoelina, de Clément Ravalisaona, membre du Congrès et de Saraha Georget Rabeharisoa du parti Hasin'i Madagasikara. Certains candidats en lice ont été des candidats malheureux aux précédentes élections, notamment Patrick Rajaonary et Jean Lahiniriko du PSDUM membre du CST. D'autres, proches de Marc Ravalomanana, seront également dans la course : Radavidson Andriamparany, ancien ministre des Finances, Harotsilavo Rakotoson, ancien SG du ministère de la Justice et Jean-Louis Robinson. Le pasteur Lala Rasendrasahina, président de la FJKM, serait parmi les candidats pressentis. De nouvelles têtes pourraient émerger dans cette course. Entre autres, Raymond Ranjeva. La Cour Électorale Spéciale publiera la liste définitive des candidats le 3 mai 2013 au plus tard.

16/03 - Le professeur Raymond Ranjeva, soutenu par la « Plate-forme de l'État de droit », insiste sur l'élargissement des initiatives contre le régime de Transition. L'initiateur du projet d'une transition neutre « *Vonjy Aina* » indique qu'avec le « *Groupement de la société civile et des citoyens* », il « *souhaite regrouper toutes les forces pour chercher une solution en vue de la sortie de crise* ». Le juriste ne voit que trois issues à la situation actuelle : « *un contrecoup d'État (...), un pourrissement de la situation (...) et la prise de responsabilité de tout un chacun* ». Le concepteur du projet « *Vonjy Aina* » ne souhaite pas une « *coordination verticale* » mais privilégie des actions concertées par les groupements dans leur secteur d'intervention respectif. « *Il faut mettre fin à l'État sauvage et aller à l'État de droit* », souligne celui qui avait affirmé avoir collecté 40.000 signatures l'appelant à mettre ses compétences et son expérience au service de la sortie de crise. « *Depuis le coup d'Etat de 2009, il n'y a eu aucun nouvel investissement... L'on a plutôt assisté à l'arrivée dans la Grande Ile des bandits d'affaires* », soutient-il. Des syndicalistes et des personnalités politiques ont assisté à sa conférence-débat organisée par la « *Plate-forme pour l'Etat de droit* ». Des dirigeants de parti comme des membres du « *Groupe éclairer de contact* » (GEC), des parlementaires d'opposition, ont répondu à l'invitation. On notait la présence de candidats déclarés à la présidentielle, dont Zazà Ramandimbarison. De l'avis même de Raymond Ranjeva, la question qui se pose est de savoir si la communauté internationale est susceptible d'encourager une telle initiative qui ne s'inscrit pas dans la feuille de route. Le projet politique demeure pour l'heure encore assez flou.

18/03 - Le « Groupement de la société civile et des citoyens » (GSCC), animé par Serge Zafimahova, insiste sur la nécessité d'un retour à la table de négociation en vue d'apporter un additif à la feuille de route. Il invite la population d'Antananarivo à observer deux journées « *ville morte* » les 22 et 29 mars. Une table ronde des signataires de la feuille de route et autres composantes de la vie politique est convoquée pour les 28 et 29 mars. « *Nous allons essayer de prendre contact avec le FFKM, afin de lui demander de coordonner la réunion. Nous appelons également le premier ministre Omer Beriziky à une prise de responsabilité et à une participation* », déclare Serge Zafimahova. L'additif serait destiné à « *régir le début de mandat du futur président de la République, car ce texte perdra effet après sa prestation de serment, alors que la Constitution de la IVème République n'est pas acceptée par tous* », a-t-il expliqué, ajoutant qu'« *avec le calendrier électoral actuel, un référendum constitutionnel ne pourra se faire qu'en 2014* ». La mouvance Ravalomanana réserve sa réponse : « *Nous n'avons pas encore reçu d'invitation officielle et si nous en recevons une, notre mouvance devra encore se réunir pour décider de notre participation ou non* », déclare Manandafy Rakotonirina. Le FFKM fait preuve également de prudence : la proposition devra être débattue en son sein. Zafy Albert encourage la tenue de cette manifestation pacifique. Les partisans d'Andry Rajoelina se contentent de rappeler que leur priorité est l'organisation des élections et qu'ils n'ont jamais refusé le dialogue tant que l'objectif ne va pas à l'encontre du processus électoral. Pour montrer l'adhésion de la population à son initiative, le Groupement prévoit d'organiser une opération « *ville morte* ». « *C'est une action pacifique pour se faire entendre des dirigeants et éviter que des individus malveillants mettent en péril notre initiative, en cas de manifestation publique* », prévient Serge Zafimahova. Madonline estime que le mouvement qui

prend naissance évite de provoquer une réaction violente de la part du régime mais que son objectif est bien d'obtenir le départ définitif du président de la Transition. Une démarche identique à celle qu'adopte Raymond Ranjeva avec la plate-forme pour le rétablissement de l'Etat de droit, analyse le site.

23/03 - Opération « ville morte » reportée. Annoncé initialement pour le 22 mars, la démarche reportée au 5 avril. Le GSCC est en quête d'alliance pour soutenir le mouvement de contestation. « *Ce report nous permettra de mieux organiser la suite de notre démarche dont la suite logique est la relance de la médiation malgache-malgache. La participation des quatre chefs d'église du FFKM est primordiale dans cette médiation.* », a souligné Serge Zafimahova. Certains chefs d'Eglises du FFKM auraient demandé aux organisateurs de reporter toute action politique après les fêtes pascales.

21/03 - Marc Ravalomanana remet dans la balance son retour au pays en contrepartie de la participation de sa mouvance aux élections. « *Le président a réitéré qu'il ne désignera les candidats [aux différentes consultations populaires] qu'une fois il sera de retour au pays* », a confié une source au courant du dossier. « *Il a été convenu depuis le début avec la communauté internationale dont les Nations Unies, l'UE, l'UA et la SADC, que les élections n'auraient pas lieu tant que toutes les dispositions de la feuille de route n'auront pas été mises en œuvre* », rappelle de son côté l'ancien président, qui évoque la non-application des articles 28, 10, 16, 17 et surtout 20 du document de sortie de crise. Ce qui lui fait dire que « *la mouvance ne participera ni à la présidentielle, ni aux législatives si je ne peux rentrer à Madagascar* ». Marc Ravalomanana met ainsi la pression sur les membres de sa mouvance qui tenteraient de s'affranchir de la tutelle de leur leader, sur le régime et la communauté internationale, à quelques semaines de l'ouverture du dépôt des candidatures à la course à la magistrature suprême. Une délégation de la mouvance conduite par Mamy Rakotoarivelo a été reçue à l'ambassade sud-africaine. Le retour au pays avant les élections de l'ancien président aurait été au centre de l'entretien.

25/03 - Candidature à la présidentielle : le cas du pasteur Lala Rasendrasahina sera évoqué par la Conférence des évêques catholiques, selon *Ma-Laza*. La rumeur de son éventuelle candidature à la présidentielle en remplacement de Marc Ravalomanana suscite des débats au sein de l'Eglise catholique. Certains acteurs politiques affichent leur crainte face à cette éventualité, vu qu'il serait de fait le candidat de l'Eglise FJKM et disposerait alors d'un avantage exorbitant. « *Ce serait un candidat difficile à battre* », avoue l'un d'entre eux. Certains estiment que ce cas de figure engendrerait une nouvelle crise politique sans précédent et un risque très sérieux d'éclatement du Conseil œcuménique. Interrogé sur ces rumeurs par *Ma-Laza*, le président de l'Eglise protestante FJKM refuse d'infirmier ou de confirmer : « *C'est Dieu qui m'a nommé à ce poste. Si cela arrive un jour [sa participation à la présidentielle], ce ne serait pas dû au fait qu'un homme me l'a proposé, il s'agira alors d'une recommandation de Dieu* », souligne-t-il.

26/03 - « Lalao Ravalomanana : candidature possible », titre *Midi*. Sa présence à Madagascar, le 8 avril, date de début de dépôt de candidature à la présidentielle, est fort probable, compte tenu de l'état de santé de sa mère. Le quotidien estime que le président en exil ne s'étant pas encore prononcé sur l'éventuel candidat de sa mouvance, il se pourrait que son choix se porte sur son épouse. Sa candidature se heurterait pourtant aux conditions d'éligibilité qui stipulent que « *tout candidat doit résider sur le territoire de la République de Madagascar depuis au moins 6 mois avant le jour de la date limite fixée pour le dépôt des candidatures et être domicilié sur le territoire de la République au jour du dépôt du dossier de candidature* ». Mais *Midi* rappelle que l'ancienne première dame a foulé le sol malgache le 27 juillet 2012, avant d'être refoulée manu militari. Si l'on prend cette date comme repère pour son retour dans la Grande Ile, la condition de durée du séjour serait remplie. Un argument de force majeure qui pourrait être mi en avant.

► Diplomatie, SADC, COI

14/03 - La France favorable à une levée progressive des sanctions au vu des avancées enregistrées dans le processus de sortie de crise et de l'atmosphère d'apaisement qui commence à s'installer. L'ambassadeur de France déclare : « *Il appartient aux organes concernés de se prononcer. La France ne fait pas partie de ces organes [la SADC et l'UA]. Mais notre avis est que l'esprit d'apaisement dont nous sommes témoin, la mise en place, brique après brique, de tout ce qui va permettre de tenir les élections effectivement le 24 juillet puis le 25 septembre, devraient permettre semble-t-il, d'aller de l'avant, progressivement, vers la levée des sanctions. Il s'agirait de récompenser- ce serait légitime - les efforts que chacun fait* ». Le diplomate considère que le retour de Lalao Ravalomanana constitue un élément d'apaisement, conforme à ce que l'on appelle communément des « *principes humanitaires*. Il y a une personne âgée qui est malade et des dispositifs ont été mis en place pour que sa fille puisse lui rendre visite. Tout cela dans le calme et la sérénité », a-t-il relevé. Il n'en demeure pas moins que le cas de l'ancien président s'inscrit dans un contexte différent. « *Nous sommes ici dans un schéma humanitaire, alors que la question du retour de Marc Ravalomanana est éminemment politique et sensible* », avance-t-il.

15/03 - « De nombreux députés français accros à Madagascar », titre la *LOI*. Le groupe d'amitié France-Madagascar de l'Assemblée nationale, présidé par Marc-Philippe Daubresse (UMP), est digne d'entrer dans le

Guinness Book des records. Non seulement il compte près de 70 membres, mais il totalise en outre pas moins de 15 vice-présidents ! Un nombre inédit pour les groupes d'amitié consacrés à l'Afrique de l'Est et à l'océan Indien. Trois députés de la Réunion sur les 7 élus de l'île font partie de ces vice-présidents. Bien que ce groupe soit présidé par un député UMP et compte dans ses rangs d'autres députés de l'opposition comme Bernard Gérard (Nord), Alain Marsaud (Français de l'étranger) et Michèle Tabarot (Alpes maritimes), ce sont les députés de la majorité, PS et groupes affiliés, qui y sont les plus nombreux. On recense parmi les vice-présidents Jean-Paul Dupré (PS), Alain Bocquet (Gauche démocrate et républicaine), Alain Tourret et Jacques Krabal (RRDP), Noël Mamère et Jean-Louis Roumégas (écologistes). Ces députés français se positionnent pour l'après-élection présidentielle malgache qui mettra un terme à la Transition.

22/03 - La SADC prévoit une présence de longue durée dans « le processus de sortie de crise malgache », en renforçant la société civile. « Les élections ne résoudront pas l'instabilité qui règne actuellement dans la société. L'instauration d'une paix durable après les élections nécessite l'implication de la société civile et de tous les citoyens, par le biais d'une reconstruction sociale et la solidarité nationale », déclare le responsable de la gestion des conflits au sein du Conseil des ONG de la SADC. Un atelier entre ce Conseil et la PFNOSCM se tient actuellement avec pour objectif de renforcer la capacité et l'influence de la société civile de Madagascar, notamment en matière de gouvernance et de démocratie. « Nous allons élaborer une stratégie pour parvenir à une paix durable à Madagascar, à partir des idées réunies », a lancé le représentant des ONG de la SADC. Cette stratégie sera ensuite soumise à la Troïka et au secrétariat général de l'organisation régionale.

23/03 - La COI matérialise la mise en place de son bureau de liaison pour accompagner le processus électoral et réaffirme son espoir pour Madagascar. Il est dirigé par Claude Morel, ambassadeur seychellois en Afrique du Sud. La COI, qui célèbre son 30ème anniversaire, tient à mettre en avant son appui politique et diplomatique à la Grande Ile. Elle veut marquer son « territoire » par rapport aux autres organisations telles que la SADC et l'UA « Cet engagement de la COI en faveur de Madagascar est à la fois de raison et d'émotion (...) A elle seule, la Grande Ile concentre 95 % de la population régionale », a rappelé Jean-Claude de l'Estrac, secrétaire général de l'organisation, qui ne dissimule pas les motivations économiques de ce rapprochement. Madagascar « regroupe 90 % des terres arables de la COI. Son potentiel agricole est l'assurance de la sécurité - et de la souveraineté - alimentaire de l'Indianocéanie. (...) L'Indianocéanie se souvient combien le sang malgache irrigue le peuplement de nos îles », a-t-il fait observer. Cette potentialité démographique, malgré l'absence d'une main d'œuvre qualifiée, constitue pour les entreprises textiles seychelloises et mauriciennes une importante ressource humaine. Pour un ancien diplomate, la COI « souhaite prendre les devants pour pouvoir défendre et protéger les intérêts de certaines grandes puissances ». La sourde concurrence que se livrent la SADC et la COI sur le dossier malgache laisse apparaître des divergences d'approche. La COI, qui privilégie l'organisation des scrutins coûte que coûte, préférerait voir le retour de Marc Ravalomanana reporté après les échéances électorales, comme le suggère la France. La SADC, en revanche, milite pour un retour inconditionnel. Ce concept d'« Indianocéanie » serait pour *La Nation* une nouvelle structure géopolitique et géostratégique soutenue par la France pour faire pièce à l'influence africaine.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► Education, droits de l'enfant, prostitution

01/03 - Enseignement primaire : « 69 % des instituteurs ne sont pas fonctionnaires » titre *La Gazette*. 45.585 enseignants non fonctionnaires du primaire sont rémunérés par les associations de parents d'élèves (FRAM). Depuis 2003, le ministère de l'Education nationale alloue des subventions à ces enseignants exerçant dans les écoles primaires publiques (EPP) et dans les collèges et lycées depuis 2011. Un tiers des subventions destinées aux EPP est pris en charge par les partenaires techniques et financiers. 69 % des instituteurs ne sont pas fonctionnaires, d'après les statistiques de l'UNICEF. Une situation qui expliquerait le faible niveau des élèves du secteur public, la rémunération offerte par les FRAM n'étant pas de nature à motiver les enseignants, fréquemment dévalorisés et parfois qualifiés de « *Ramose Daba* » [instituteur payé avec des rations de paddy]. 73 % des enseignants du primaire public n'ont aucun diplôme professionnel. Le ratio élève/enseignant est de 35 à 54. Depuis des décennies, l'enseignement primaire public est dans un état catastrophique, conclut le quotidien, qui voit dans cette situation un obstacle majeur au développement.

23/03 - Le taux de prostitution juvénile est devenu alarmant⁸. Le taux de prostitution des jeunes filles de 17 ans atteindrait 41 % dans la capitale, selon une étude d'ECPAT France⁹. « *La prostitution des mineurs entre 11 à 22*

⁸ Cf. <http://www.youtube.com/watch?v=IYRLJXvmTfE> –Journeyman Pictures - Sex and Survival – Madagascar – documentaire - 16'

⁹ ECPAT est un réseau international d'organisations travaillant ensemble afin d'éradiquer la prostitution enfantine, la pornographie enfantine, et le trafic d'enfants à des fins sexuelles. Lien : <http://www.ecpat.net/EI/index.asp>

ans est surtout causée par la pauvreté, avec un taux de 78,4%. Pour cette classe d'âge, les jeunes filles de 17 ans sont les plus exposées ». Nombreux sont les facteurs qui poussent à cette pratique comme la pauvreté, les problèmes familiaux, la déscolarisation et le manque d'éducation parentale. Le nombre de travailleurs du sexe est passé de 17.000 personnes en 1993 à 29.000 en 2012. La prostitution infantine se manifeste dans les grandes agglomérations de l'île, particulièrement dans les zones touristiques et portuaires. 91 % des prostituées en exercice recensées dans la capitale sont des mineures. Selon le chargé de recherche de l'ECPAT Madagascar, Honoré Rafalimaro, « la lutte ne doit pas avoir des impacts sur le nombre de touriste à Madagascar car on doit d'abord éduquer les jeunes et les orienter vers d'autres choses que la pratique d'acte sexuel. C'est pour cela que nous travaillons avec le ministère du Tourisme ». « Le tourisme sexuel ternit l'image du tourisme à Madagascar » déclare le ministre Jean Max Rakotomamonjy. Le rapport du Comité des Droits de l'enfant des Nations Unies, publié en février 2012, indique que « le tourisme sexuel impliquant les mineurs et la prostitution infantine sont des réalités qui se sont aggravées depuis la crise de 2009 ». Selon la Police des Mœurs et de la protection des mineurs (PMPM) « 20 % des cas de tourisme sexuel sont commis par des Français ». Une coopération a été conclue entre Madagascar et la France. Elle permet à la France d'avoir une compétence d'intervention dans les cas de tourisme sexuel sur mineur. Les signalements en ligne sont possibles.

► Santé, nutrition, droits des femmes, handicapés

01/03 - L'USAID lance un nouveau programme de santé de plus de 36 millions de dollars en faveur de Madagascar. Ce programme, qui sera mis en œuvre par PSI Madagascar, vise à améliorer la santé de la population en augmentant l'utilisation des services et de produits de santé. Les groupes vulnérables sont les plus ciblés : enfants de moins de 5 ans, femmes en âge de procréer, jeunes de 15 à 24 ans et populations des zones les moins bien desservies. Les cliniques franchisées seront entendues dans le monde rural afin de desservir les zones les plus isolées. Le réseau de franchises compte actuellement 213 cliniques privées. Il sera étendu à 40 nouvelles cliniques rurales et 20 cabinets urbains. Les Etats-Unis interviennent dans le secteur de la santé publique malgache depuis plus de 27 ans.

23/03 - L'accès à l'eau potable constitue un droit fondamental, or seulement 46 % de la population peut en bénéficier au quotidien. « Seuls 24 % des ménages de la capitale sont branchés par le réseau de distribution d'eau potable. 75 % des autres s'approvisionnent à des bornes fontaines publiques », rappelle le PDS, Edgard Razafindravahy à l'occasion de la Journée mondiale de l'Eau. La Grande Ile est ainsi confrontée à des risques sanitaires majeurs. 89 % de la population ne dispose pas de latrines. 13.000 enfants meurent chaque année de diarrhée causée par une eau insalubre et un assainissement inadéquat. Conscient de la gravité de la situation, le célèbre chanteur Samoela a rejoint l'équipe de Wateraid pour la campagne « Tenez vos promesses », lancée en novembre 2012, et invite les décideurs à rester fidèles aux engagements qu'ils ont pris pour mettre fin à la crise de l'eau et de l'assainissement.

09/03 - Des épidémies de paludisme et de la bilharziose menacent le Sud-ouest, en proie à des inondations sans précédent consécutives au passage du cyclone Haruna. Faute d'accès à l'eau potable, les maladies infectieuses font rage dans certains quartiers de Toliara ainsi que dans la ville minière de Sakaraha. Les risques d'épidémies sont aggravés par la destruction des centres de santé, l'insuffisance du personnel hospitalier et le manque de matériels médicaux. La Croix-Rouge malgache a mis en place des unités de traitement d'eau mais celles-ci n'arrivent pas à couvrir les besoins. La Banque mondiale a décidé d'intervenir en faveur de l'assainissement de la ville de Toliara par le biais du FID, qui doit mettre en œuvre le système ACT (Argent Contre Travail). 8 projets d'assainissement ont été définis, employant chacun 150 personnes. 600 personnes font également les mêmes travaux du côté de Sakaraha et de Morombe. Un nouveau bilan du cyclone Haruna dans le Sud-ouest fait état de 40.000 sinistrés, 26 morts et 16 disparus.

« **Il est temps de passer à l'action pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes** ». Tel est le thème choisi par les Nations Unies pour célébrer la Journée internationale des droits des femmes. Cette violence reste une triste réalité dans la Grande Ile. L'accent a été mis sur les femmes victimes du cyclone Haruna dans le Sud-ouest, le meurtre de Sœur Marie Emmanuelle Helesbeux à Mandritsara, celles qui subissent toutes sortes de violences au quotidien, sans oublier **les femmes handicapées**, qui ont saisi l'occasion pour revendiquer la ratification par l'Etat de la convention internationale relative aux handicapés. Les handicapés, notamment les femmes, sont victimes au quotidien de toutes sortes de violences, physique, psychologique, économique. Les handicaps affectant les femmes amplifient les violences envers elles.

La ratification de la Convention signée en 2007 fait partie des 84 recommandations adoptées par la Commission des droits de l'homme auprès des Nations Unies en 2010. Madagascar s'est engagé à la procéder à celle-ci au plus tard en 2014. Le processus préparatoire serait en cours par le biais d'activités de sensibilisation des entités concernées. Selon la conseillère juridique de l'association des femmes handicapées (Afham), une

étude comparative de la législation malgache et de la Convention a été effectuée afin d'identifier les difficultés et d'adapter d'ici 2015 les textes en vigueur.

► Esclavage moderne¹⁰

27/03 - Koweït : 15 malgaches isolées et maltraitées dans une agence de placement locale. « *Les malheureuses sont coincées depuis des semaines dans une agence de placement qui a une antenne à Antananarivo. Ayant travaillé en qualité d'aides familiales, elles se retrouvent toutes aujourd'hui sans emploi. Les unes ont été chassées par leurs patrons, si les autres ont démissionné ou se sont tout simplement échappées, après avoir été victimes de maltraitance* », lâche une employée expatriée qui est parvenue, grâce à l'appui financier de sa famille en France, à s'échapper et à rentrer au pays. « *C'est à partir d'un téléphone portable que j'avais caché sur moi que j'ai pu entrer en contact avec ma famille en France. Mes compagnons d'infortune étaient en revanche totalement coupés du monde* », confie cette aide familial. Selon son témoignage, les conditions de son séjour à l'agence étaient indignes. L'idée de s'échapper pour se rendre à pied jusqu'en Arabie Saoudite afin d'être prises en main par l'ambassade de Madagascar a même traversé l'esprit de ces travailleuses désespérées.

► Médias

20/03 - Union des journalistes malgaches des droits humains(UJMDH) : Gilbert Tahitsy élu président du conseil d'administration de la toute jeune association. Ancien journaliste de la radio nationale, Gilbert Tahitsy a occupé récemment le poste de directeur de la Communication au sein du ministère de la Communication. L'association se propose de militer pour le respect des droits de l'homme dans tous les secteurs à travers la Grande Ile.

► Phénomène dahalo, insécurité

02/03 - Chronique des attaques de dahalo. Une attaque de bandits armés a été perpétrée dans la région de Miandrivazo (Centre-Ouest). Les assaillants, au nombre d'une centaine, ont dérobé plus de 100 têtes de zébus. A Amboasary Atsimo, suite aux méfaits des dahalo, des écoles et des centres de soin ont dû fermer. On assisterait à un exode massif de population. Le général Richard Ravalomanana annonce l'envoi d'hélicoptères en renfort. Peut-on escompter une élection crédible dans le Sud ? Pour *La Nation*, la question se pose, suite au passage du cyclone Haruna et compte tenu de l'insécurité non encore maîtrisée.

La Gazette du 19/03 relate encore deux attaques de dahalo dans le Sud. Ils se sont emparés de 350 zébus. Les villageois ont dû affronter seuls les malfaiteurs. Les forces de l'ordre ne seraient pas intervenues à temps faute de moyens de locomotion.

23/03 - Betroka : des gendarmes violés par des dahalo. Des éléments du peloton avancé de Betroka ont été pris dans un guet-apens par une bande de dahalo. 5 d'entre eux ont subi des abus sexuels avant d'avoir été relâchés. Ils ont été transférés dans la capitale pour suivre des soins.

30/05 - Amboasary-Sud : des gendarmes hélicoptés tuent 50 dahalo. Une escouade de gendarmes hélicoptés et quelques dizaines d'éléments au sol ont frappé d'une main de fer. Près de 250 dahalo armés ont été arrosés de projectiles pendant deux coups de force, faisant plus d'une cinquantaine de morts dans les rangs des malfaiteurs, selon un bilan provisoire. Les comparses de ceux qui ont été abattus ont abandonné 500 têtes de bovidés pour échapper à une mort certaine. Une vague d'actes de banditisme s'était abattue sur le nord d'Amboasary-Sud pendant plus d'une semaine, lorsque l'hélicoptère Alouette II a été rapatrié sur la capitale pour vérifications techniques.

27/03 - Il n'y aura pas d'enquête internationale sur le massacre perpétré par les militaires dans le Sud de Madagascar, annonce *La Nation*. Le gouvernement malgache ni les Nations Unies ne seraient disposés à fournir d'explications à ce renoncement. Mais pour le quotidien, la communauté internationale a voulu faire l'économie d'une condamnation du régime de Transition, au moment où elle était sur le point d'obtenir qu'Andry Rajoelina renonce à se présenter à la magistrature suprême. Des réunions préparatoires se sont tenues au siège du PNUD et à la primature mais il n'y a pas eu de suite. Les responsables des chancelleries interrogés à ce sujet préfèrent éluder la question. Certains observateurs estiment également qu'à quelques mois des élections le lancement d'une enquête pourrait entraver le processus électoral. Les défenseurs et les familles des victimes déplorent cet abandon. Des entités comme le mouvement ecclésiastique HMF auraient encore apporté récemment de nouvelles preuves des massacres dénoncés par Amnesty International.

04/03 - Une religieuse française, âgée de 82 ans, assassinée à Mandritsara (région Sofia). D'après le porte-parole du ministère français des Affaires étrangères « *Mme Helesbeux était pleinement investie auprès de la popu-*

¹⁰ Cf. Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/30/26/448497/85092921.pdf>

lation de Mandritsara où elle travaillait comme infirmière depuis de nombreuses années » [30 ans]. Trois individus ont été arrêtés. Ils ont avoué le meurtre. L'un des trois malfaiteurs se trouve être l'ancien gardien de la religieuse à qui elle avait prêté une somme d'argent, ainsi qu'aux deux autres agresseurs. Des centaines de personnes en colère se sont rassemblées aux abords du commissariat où les suspects, gardés à vue, ont été menacés de lynchage. Quatre membres du gouvernement se sont rendus à Mandritsara pour tenter de calmer les jeunes de la ville qui menacent de s'en prendre à la vie des meurtriers. Des échauffourées se sont produites entre un groupe de 100 à 200 jeunes brandissant des armes blanches et les forces de l'ordre, faisant un mort et 8 blessés, dont l'un d'entre eux n'a pas survécu. Le domicile des meurtriers a été incendié, des magasins pillés. Les agents pénitenciers auraient été contraints d'ouvrir le feu face aux risques d'évasion massive. Les notables traditionnels et les autorités religieuses ont été appelés à raisonner les manifestants. Les 3 meurtriers ont été transférés en catimini vers la maison de force de Tsiarahy, à Antananarivo. Les manifestations se sont poursuivies le lendemain pour protester contre l'attitude des gardes pénitenciers qui ont tué par balle un jeune devant les portes de la prison. Selon des sources locales, une autre victime serait introuvable. Des pillages se sont de nouveau produits et les autorités gouvernementales dépêchées sur place ont essuyé des jets de pierres. 16 individus, en majorité des mineurs, ont été interpellés. Des obstacles ont été mis en place sur la piste de l'aéroport pour s'opposer au départ des envoyés spéciaux du gouvernement.

Pour certains observateurs, « *La cocote minute de la misère généralisée a finalement pété* ». Ces troubles sont le reflet de la situation sociale et économique catastrophique, aggravée par « *la rapacité et la malhonnêteté des dirigeants. Les malgaches sont de faux calmes. Ils encaissent et au moment le plus inattendu tout explose* ». Pour *La Gazette*, ces événements sont révélateurs d'un rejet massif du système judiciaire et d'un manque flagrant de confiance dans les forces de l'ordre. Le quotidien reproche une nouvelle fois aux organisations de défense des droits de l'homme comme Amnesty International de porter une part de responsabilité dans cette défiance envers la justice en reconnaissant des droits aux meurtriers. Rien d'étonnant alors que la population veuille se faire justice elle-même, soutient le quotidien. Depuis le début de la crise politique et sociale, la recrudescence de l'insécurité concerne à la fois les ressortissants Malgaches et les ressortissants étrangers, observe la presse. En 2012, un couple français a été assassiné à Toliara. Les kidnappings de français d'origine indienne ou pakistanaise se poursuivent. En 2012, un français et un anglais ont été retrouvés morts sur le site balnéaire d'Andavadoaka, dans le Sud. Toutes les régions sont désormais concernées par le phénomène d'insécurité. Les attaques de dahalo contre les villages du Sud ont repris. Les forces de sécurité n'ont pas de stratégie planifiée pour faire face aux attaques, estime *Madonline*. La police de Mandritsara a fait montre d'une célérité exemplaire dans cette affaire qui concerne une ressortissante française. L'ambassade de France et le Quai d'Orsay ont mis la pression, constate *La Nation*, qui déplore qu'il n'en aille pas de même pour de nombreuses autres affaires moins « *sensibles* ».

Les natifs de la région Sofia réclament la justice pour le meurtre de Sr Emmanuelle et la libération sans condition des jeunes impliqués dans les manifestations qui ont fait suite. 16 prévenus ont été déférés au parquet du tribunal à Antsohihy. Deux d'entre eux, considérés comme les meneurs des manifestations, ont été placés sous mandat de dépôt.

20/03 - « La HAT peut continuer à censurer la TVM et la RNM. Mais les nouvelles technologies de l'information constituent un atout pour dévoiler les crimes que l'on essaie de cacher », écrit La Nation. Les images sur le massacre de Mandritsara font le buzz sur Internet. Andry Rajoelina n'a jamais évoqué publiquement ces graves incidents mais les vidéos diffusées attestent que les militaires ont tiré sur la foule à balles réelles, faisant un mort et un blessé grave décédé par la suite. Le quotidien écrit : « *Quelle est la différence entre marcher vers une prison et marcher vers un palais présidentiel ? Pourquoi il y a eu condamnation pour l'affaire du 7 février mais pas pour l'affaire de Mandritsara ?* ».

08/03 - Le général à la retraite Guy Ratriamoarivony : « L'insécurité nuit à la crédibilité de l'Etat. (...) L'augmentation de la violence et des crimes, la recrudescence de la justice populaire, la multiplication du recours à des sociétés de sécurité privées, la prolifération d'armes de guerre sont devenues une réalité », constate-t-il, avant de déclarer : « *la sécurité ne peut être rétablie qu'à partir de la stabilité institutionnelle et politique, fondée sur les valeurs démocratiques et républicaines* ». Le général estime en outre que « *les forces armées et la police ont une mission fondamentale en tant que symbole du patriotisme et gardiens de la souveraineté mais ne peuvent, en aucun cas, être instrumentalisées à des fins politiques, aux dépens des droits et libertés fondamentaux. (...) Un Etat fort n'est pas celui qui dispose de forces armées puissantes mais un Etat crédible, qui est naturellement respecté par le peuple, car il inspire confiance, et remplit ses devoirs intrinsèques, dont le plus élémentaire est celui d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Or la crise n'a fait qu'exacerber des problèmes sécuritaires qui demeurent sans réponse efficaces et pérennes. Le mal sécuritaire est multiforme, en ville comme dans les campagnes. Le tiers de Madagasikara est en zone rouge. Les razzias meurtrières de dahalo trouvent leurs équivalents dans les attaques à main armée en milieu urbain* ». L'amnistie ne doit pas laisser place à l'impunité, estime enfin le général.

12/03 - Insécurité : des militaires complotent avec des bandits. 11 suspects ont été arrêtés pour des cambriolages ayant eu lieu récemment en périphérie de la capitale. 4 d'entre eux sont des éléments des forces armées, des militaires en fonction, déclare la gendarmerie nationale. D'autres ont loué leurs armes de service aux bandits.

L'opinion publique suspecte certains hommes politiques de vouloir exacerber ce climat d'insécurité et d'encourager des militaires à se lancer dans le grand banditisme, note *Tribune*.

15/03 - Selon le parlementaire Constant Raveloson du MFM, l'insécurité peut constituer un prétexte pour ne pas appliquer intégralement la feuille de route ou prendre des initiatives contraires à la démocratie, pour ne citer que la loi martiale ou encore la mise en place d'un directoire militaire. Le membre du Congrès subodore une volonté de déstabilisation dans les actes de banditisme de plus en plus fréquents et violents qui terrorisent la population. « *Il y a une thèse qui consiste à défendre que la mise en œuvre de la feuille de route va engendrer l'insécurité dans le pays* », estime-t-il. « *Cette thèse émane curieusement de certains hauts gradés de l'armée qui ont participé activement aux événements de 2009* », constate-t-il. Constant Raveloson s'étonne de voir que des armes de guerre soient aussi fréquemment utilisées par les malfaiteurs. « *Il y a une certaine déliquescence de la manière de gérer les équipements de l'armée actuellement* » note-t-il, avant d'affirmer que « *ni en 2002 ni avant 2009 on avait cette impression d'incurie totale* ». *La Nation* relaye cette crainte de voir Andry Rajoelina tenté par la création d'un directoire militaire sous prétexte de lutte contre l'insécurité. Le président de la Transition pourrait ainsi sortir de la feuille de route et, pourquoi pas, contourner le « *ni...ni* » qui l'empêche de se présenter à la présidentielle. La rumeur d'un coup d'Etat déguisé visant à mettre en place un directoire militaire coure avec insistance dans le microcosme politique, observe le quotidien.

16/03 - Le devenir de la FIS en question ? D'après *La Nation*, Le colonel Lylison Urbain de René ne serait plus en odeur de sainteté au palais présidentiel. Le commandement de la gendarmerie lui aurait intimé l'ordre de remettre les armes en sa possession. La décision, si elle est confirmée, risque de créer une importante frustration, la FIS ayant formé récemment l'ossature de la mission militaire dans le Sud. Ses hommes ont contribué également à la neutralisation de bandits notoires. La FIS se trouve actuellement nez-à-nez avec les éléments de la DST à Sambava, dans l'affaire de la tentative d'exportation de bois de rose empêchée par les hommes du colonel Lylison.

20/03 - Un système d'« auto-défense locale » (ADF) expérimenté sur la côte Est par le candidat déclaré du « Madagasikara afaka » (MAF), Me Avoko Rakotoarijaona. En réaction à l'insécurité croissante et à l'impuissance des forces de l'ordre, la démarche consiste, en collaboration avec les pratiquants de Kung-fu, à installer un dispositif de sécurité civile aux quatre coins d'un quartier ou d'un village. Les hommes qui y sont postés sont armés de sabres et de lances, ainsi que de sifflets et de téléphones mobiles pour prévenir les habitants et appeler les forces de l'ordre en cas d'attaque. « *Aucune précision sur les mesures contre d'éventuelles dérives, comme dans le Sud* », note le *JdM*...

25/03 - Kung-fu : maître Avoko et le parti Madagasikara Afaka (MAF) ont procédé, avec 6.000 membres et sympathisants, à un « diabe » dans les rues de la capitale. Le prétexte était la célébration du 33^{ème} anniversaire de l'existence du Kung-fu dans la Grande Ile. Ce rassemblement faisait suite à une tournée dans les provinces. Le candidat du MAF à la présidentielle a rappelé son objectif de former la base de son parti à l'Auto Défense Locale (ADL), pour prêter mains fortes aux forces de l'ordre.

► Gouvernance, justice

01/03 - Blanchiment de capitaux : hausse du nombre de déclarations d'opérations suspectes mais l'intervention dans certains secteurs demeure complexe. Les professions déclarantes montrent peu d'empressement à collaborer avec le Samifin. 45 % des infractions détectées en 2012 sont d'origine fiscale, 17 % concernent les exploitations minières. Les secteurs des mines et des ressources naturelles présentent les plus importantes difficultés. Le Samifin a établi un partenariat avec l'ONG Alliance Voahary Gasy (AVG) pour tenter de mieux maîtriser la situation. D'après les explications des techniciens, les sommes d'argent employées à l'achat de ressources sont perçues à l'extérieur et sont utilisées pour acheter des produits qui seront, par la suite, importés à Madagascar. Les importations de véhicules neufs et d'occasion prennent une importante extension et sont particulièrement visées. A l'occasion de la célébration des 5 ans d'existence du Samifin, son directeur général, Jean-Claude Razaranaina, a dressé un bilan des activités du service et parlé des défis qui restent à relever. Il prévient que les germes de financement du terrorisme, du blanchiment d'argent via les trafics de drogue et la vente illicite d'armes, existent déjà à Madagascar. « *Tout cela n'est bien sûr qu'au stade de suspicions mais le Samifin tient à avertir les autorités responsables pour qu'elles ne soient pas prises de court* », met-il en garde. Le DG du Samifin a révélé que depuis 2010 son service a reçu trois déclarations d'opérations suspectes (DOS) concernant des personnalités exposées politiquement (PEP). La commission de supervision bancaire et financière de la Banque centrale a établi une liste des PEP, du maire jusqu'au président de la République. Selon d'autres sources, les deux premières personnalités sous le coup d'une enquête du Samifin sont des parlementaires tandis que la troisième serait un officier des forces armées (enquête ouverte 2012) et dont le dossier a déjà été transmis à la Cour pénale anti-corruption. Depuis 2011, le Samifin n'a reçu aucune déclaration d'opérations suspectes (DOS) semblant être en relation avec la filière bois de rose, alors qu'en 2010, il en a reçu 26.

08/03 - Etudiants malgaches à l'étranger : le revers de la corruption. Madagascar a envoyé à l'étranger plus d'étudiants que le budget de l'Etat ne le permettait. Ils seraient 800 à attendre une bourse alors que seuls 200

peuvent être pris en charge. Nombre d'entre eux ont vu leur bourse suspendue depuis mai 2012 ou après 6 mois de cours, les retards de paiement s'aggravent et les protestations affluent. Les étudiants malgaches en Chine, en France et au Maroc seraient les plus affectés par cette situation. Livrés à eux-mêmes, sans ressource, ils se trouveraient privés d'eau et d'électricité. A l'origine du problème, des enfants de hautes personnalités qui auraient obtenu une bourse par des moyens illicites. Le gouvernement a décidé de rapatrier les étudiants qui triplent leur année, voire les redoublants. Pour les autres, un acompte de 2 mois leur serait versé, en fonction du budget disponible. Un étudiant malgache est décédé en Chine suite à une maladie aggravée par la précarité de sa situation. Il n'avait pas perçu sa bourse depuis 13 mois. Les boursiers du gouvernement malgache étudiant en Chine ne mangent plus à leur faim, ne se soignent plus correctement et sont soumis au stress permanent. Leur vie ne tient qu'à un fil. Les familles leur envoient de quoi subsister, mais comme la plupart sont issus de la classe moyenne, les aides en provenance du pays sont loin de suffire. Le risque n'est pas seulement que ces jeunes tombent malades ou, pire encore, décèdent comme leur pair. Il serait aussi qu'ils s'adonnent dans des activités lucratives illicites dans le pays d'accueil.

Corruption, trafic d'influence : des magistrats s'accusent publiquement, titre *Ma-Laza*. Le « *Collectif des magistrats pour l'éthique et la déontologie* » (CMED) d'Antananarivo confirme l'existence d'un réseau de corruption dans le domaine de la justice, déjà dénoncée par la presse. « *Il semblerait effectivement que quelques uns d'entre nous utiliseraient leur influence et leur pouvoir pour faire libérer des criminels impliqués dans des affaires de trafics de bois de rose, d'attaques à main armée, de kidnapping et autres...* », indique-t-il dans une lettre adressée au président de la Transition. Il dit constater également la recrudescence de phénomènes de corruption et d'accomplissement d'actes illégaux, dont des prises de décision susceptibles de créer des troubles graves à l'ordre public : spoliation de terrains, emprisonnement de plaignants, dépouillement de biens de sociétés... Les conditions de travail seraient déplorables pour ceux qui tentent d'accomplir leur travail honnêtement. « *Ceux qui ne collaborent pas avec ce système odieux seraient menacés d'atteinte à leur intégrité physique ou font l'objet d'actes de représailles* », affirme-t-il. Le CMED met en cause les magistrats influents ainsi que les responsables syndicaux, qui seraient complices du pouvoir et de personnalités fortunées. Des criminels notoires sont libérés suite à des interventions. Il appelle à la cessation des actes d'insubordination des magistrats envers leurs supérieurs hiérarchiques, notamment la ministre de la Justice, Christine Razanamahasoa, allusion probable aux accrochages verbaux entre la Garde des Sceaux et les membres du SMM lors des mouvements de grève orchestrés par le syndicat.

09/03 - La corruption, en particulier dans les tribunaux, contrarie les efforts des forces de l'ordre pour arrêter les malfaiteurs et a tendance à favoriser la justice populaire, dénonce Omer Beriziky, qui demande au ministère de la Justice d'accélérer les procédures pour les affaires liées à l'insécurité et d'endiguer le phénomène des intermédiaires « *rabatteurs* » qui nuisent au cours normal de la justice.

16/03 - L'effectif des avocats en activité est largement insuffisant et trop concentré dans la capitale. « *Il y a actuellement près de 1.000 avocats en exercice à Madagascar* », affirme le bâtonnier de l'Ordre. Sur cet effectif, « *près de 800 exercent dans la capitale* », ajoute-t-il. Une concentration décriée par Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice. La cause de ce déséquilibre proviendrait de la lenteur du développement des juridictions dans les provinces. Les avocats sont peu motivés pour exercer dans les régions et en zone rurale. Les avocats malgaches ne disposent pas de formations spécialisées à certains domaines. La spécialisation s'acquière « *sur les tas* ».

27/03 - L'Alliance Voahary Gasy (AVG) rappelle la nécessité de créer un tribunal vert et de mettre en place une juridiction spéciale pour la filière bois de rose. « *La mise en place d'une juridiction spéciale a été stipulée par une ordonnance en 2011. Pour nous AVG, le fait de ne pas l'appliquer est une violation de ce texte* », déclare le coordonnateur de la plateforme. « *Nous constatons que des faits et actes illégaux restent impunis. Pour les exportations illicites de tortues par exemple, sur les 11 cas traités au tribunal de Mahajanga, les acteurs intervenant dans la protection de l'environnement ont encaissé 9 défaites. Soit le dossier est classé sans suite pour charge insuffisante, soit l'auteur est relaxé au bénéfice du doute, ou encore le dossier est irrecevable* », explique-t-il. Les dégâts provoqués par certaines compagnies minières restent impunies et certains personnels de la justice ignorent les lois régissant le secteur. Jean-Eric Rakotoarisoa, professeur à l'Université, note pour sa part la nécessité d'une réforme globale de la justice. « *Tous ces faits montrent qu'il existe des maux au sein de la justice. Les usagers n'ont plus confiance. A mon avis, des réformes doivent être menées sur l'ensemble du secteur. La création d'une dérogation spéciale pour une filière de l'environnement ne serait pas forcément favorable pour résoudre tous les problèmes du domaine* », fait-il observer.

12/03 - Le montant des chèques-carburants payé par le Trésor a triplé au cours des 4 dernières années. La plupart des ministères et institutions accordent la priorité aux chèques-carburants dans leur budget. L'échange des carnets de chèques contre de l'argent est la cause principale de cette explosion. Des individus proposent d'échanger des chèques contre 10 à 15 % du prix auprès des pompistes, selon la valeur mise en jeu. Les

échanges de carnets s'opèrent entre gérants des stations-service et hauts responsables des ministères et institutions.

24/03 - Trafics dans les aéroports : la gendarmerie inquiète de la corruption des personnels, rapporte *RFI*. Les forces de l'ordre font partie des personnes les plus corrompues. C'est le constat des autorités, qui dénoncent le manque de contrôle aux frontières. Une situation qui encourage de nombreux trafics. De la drogue, des pierres précieuses, du bois de rose ou encore des espèces menacées, comme ces centaines de tortues exportées récemment vers la Thaïlande. Moyennant des billets et des complicités, tout ou presque semble possible dans les aéroports malgaches. Plusieurs centaines de milliers d'euros en petites coupures auraient ainsi récemment quitté la Grande Ile pour l'Asie. Il y a aussi, entre autres, ces passagers étrangers sans visa pour l'Europe qui régulièrement réussissent à embarquer, préférant les perméables frontières malgaches à celles de leur pays, raconte le commandant de la gendarmerie à l'aéroport d'Ivato : « *J'ai reçu récemment des informations concernant les ressortissants comoriens qui accèdent facilement à bord des avions de la compagnie malgache. En arrivant à destination, ils ont été interceptés par les policiers français. Cela ternit l'image de notre pays. Maintenant, à Ivato, ce sont des fonctionnaires qui assurent la sûreté donc ils font ce qu'ils veulent. Mais l'important c'est de trouver une solution, de mettre en place des matériels respectant les normes exigées par l'aviation civile, et de mettre aussi en place des réformes* », reconnaît le chef de la gendarmerie. Mais ces réformes seront sans doute difficiles. Ainsi, alors qu'un scanner à bagage avait été installé, il a été saboté au bout de 2 semaines.

23/03 - Lundi noir du 26 janvier 2009 : 171 sociétés à dédommager et un grave litige avec un entreprise belge. Le dédommagement des entreprises saccagées revient sur le tapis. La liste avait été dressée le ministre de l'Economie et du Commerce de l'ancien régime. Curieusement, les noms des sociétés de l'ex-chef d'Etat n'y figuraient pas. Le programme de dédommagement n'a jamais été concrétisé et aucun procès n'a été ouvert, alors que ces événements ont également fait des victimes, une dizaine selon *Ma-Laza*. Cette affaire est tombée aux oubliettes en dépit des multiples rappels des sociétés victimes. Une affaire opposant l'entreprise belge PGM, implantée à Mahajanga et son assureur Ny Havana, alimente la polémique. L'affaire a été portée devant la justice, laquelle a tranché en faveur de PGM et a ordonné à Ny Havana de payer un dédommagement de 14 milliards Ar. La compagnie d'assurances n'a pas obtenu gain de cause en appel. La garde des Sceaux a ordonné un pourvoi pour suspendre l'exécution du verdict du tribunal. La délégation de l'UE à Madagascar, le consulat de Belgique et son gouvernement ont appuyé les demandes d'exécution des décisions de justice et pour lever le «*pourvoi dans l'intérêt de la loi*». Ayant porté l'affaire au niveau international, la société PGM a, une fois encore, eu gain de cause. Des biens malgaches tels que des comptes bancaires en Belgique et en France ainsi que le foyer des étudiants malgaches de Cachan sont pris en otage dans ce dilemme judiciaire porté à l'échelle internationale. La situation ayant été jugée très sérieuse, la primature a enjoint à l'administration d'adopter une démarche ouverte à la négociation afin de sauvegarder les avoirs de l'Etat à l'étranger, de préserver sa crédibilité à l'international et de restaurer la confiance des investisseurs potentiels.

ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT

► Exploitation des ressources minières

02/03 - Mainland et Wisco : permis encore suspendus. L'exploitation d'ilménite par la société Mainland à Soanierana Ivongo ainsi qu'à Atsimo Atsinanana est encore suspendue, faute de respect du cahier de charges environnemental, explique Daniella Randriafeno, ministre des Mines. « *Il en est de même pour les activités d'exploitation de fer à Soalala par la société Wisco. La délivrance du permis environnemental relève de la compétence de l'Office National pour l'Environnement* », a-t-elle ajouté.

14/03 - Ambatovy : fin de validité du permis d'exploiter. Les six mois sont expirés. Le renouvellement n'est pas encore effectif mais une source proche du dossier affirme que la société est autorisée à poursuivre ses opérations d'exploitation de cobalt et de nickel, sous certaines conditions. Le cas a été discuté en conseil du gouvernement et un compromis aurait été trouvé « *La compagnie devrait suivre le respect de ses engagements, dont la caution environnementale et la mise en place effective des projets d'infrastructures sociales* », note cette source, qui affirme par ailleurs que la compagnie a été informée de ces dispositions. Il avait été spécifié dans le permis provisoire d'exploitation que le projet devait déposer un fonds de garantie de 50 millions de dollars pour faire face à d'éventuels problèmes environnementaux. Un deuxième fonds, d'une valeur de 25 millions de dollars, devait servir à financer des projets d'infrastructures au bénéfice de la population. Durant cette période probatoire, un audit environnemental et financier a été effectué par une société choisie par le régime de Transition, sans appel d'offres international. Les résultats n'ont pas été divulgués. Andry Rajoelina espère parvenir à faire plier Sherritt en utilisant le rapport d'audit qu'il a commandé, afin de réviser à la hausse les redevances versées par l'entreprise en application de la loi sur les grands investissements miniers adoptée sous le régime Ravalomanana. Ses principaux relais à la manœuvre sur ce dossier sont le ministre des finances, Hery Rajaonarimampianina, et l'homme d'affaires Mamy Ravatomanga. Sherritt va devoir faire le dos rond en attendant la nouvelle équipe issue de la présidentielle.

04/03 - « Il est vraiment honteux que les exportations illicites de l'or de Madagascar ne soient découvertes qu'une fois à l'extérieur », regrette la ministre des Mines. Une déclaration qui, pour *Tribune*, « en dit long sur les services de police et douaniers, voire sécuritaires, de nos aéroports et de nos frontières ». La ministre a fait part de l'avancement des études confiées aux techniciens dans la recherche des structures et des voies et moyens pour une bonne gouvernance de la filière, en particulier pour faire en sorte que le commerce extérieur de l'or par la Banque centrale soit bénéfique aussi bien pour les opérateurs que pour la collectivité nationale et les collectivités locales. Depuis mi-2012, le pouvoir a décidé de donner l'exclusivité de l'exportation d'or à la Banque centrale mais la loi n'est toujours pas appliquée. La filière est asphyxiée par l'arrêt des exportations et les découvertes de tentatives de trafics illicites se multiplient.

Utilisation des 100 millions de Wisco : des versions incohérentes, selon *Tananews*. Le directeur général du Trésor affirme que les 100 millions de dollars perçus de la firme chinoise à titre de « droit d'entrée » n'ont pas été affectés à la gestion de la présidence de la Transition pour la réalisation des promesses « présidentielles ». La somme perçue contre la délivrance du permis d'exploration du gisement de fer de Soalala a été incluse dans la Loi de finances 2010, rectifiée en décembre. Cette version est confirmée par le ministre des Finances et du Budget qui ajoute que ces fonds devaient être consacrés exclusivement à l'investissement, sur consignes du président de la Transition. Le ministre ajoute que la somme a été affectée à la présidence par unique souci de classification, puisqu'elle devait être utilisée par plusieurs ministères. *Tananews* relève cependant que la présidence a communiqué sur la gestion de ces fonds par ses soins via le « Fonds d'appui de la présidence », dont l'usage lui est exclusivement réservé. La présidence a indiqué à plusieurs reprises que les programmes annexes comme le Tsena mora, le Vary mora, le Zoma Fifanampiana, ont été financés de la sorte. Quant aux projets de construction des infrastructures manara-penitra, dont les hôpitaux, le stade Makis et le Coliseum, les travaux ont été inaugurés au crédit de la présidence de la Transition et non aux ministères de tutelle respectifs.

09/03 - Un Français écroué aux Comores pour contrebande de 246 kg d'or en provenance de Madagascar. Incriminé antérieurement pour trafic de drogue entre Madagascar et les Emirats Arabes Unis, le ressortissant français a été pris avec 66 kg d'or qu'il aurait tenté de justifier avec une facture falsifiée. Il est soupçonné de surcroît d'avoir fait sortir de Madagascar 246 kg d'or.

11/03 - Mine d'or : un nouvel Eldorado dans le Bongolava (district de Fenoarivobe). La découverte, toute récente, a provoqué un afflux massif de population. La gendarmerie a été dépêchée sur place pour tenter d'estimer le nombre des migrants illicites qui s'y sont déplacés. Ceux-ci se comptent par milliers, jusqu'à 10.000 selon certaines sources. Si les autorités ne réussissent pas à maîtriser la situation au plus vite, les conséquences risquent d'être incalculables pour l'environnement et la sécurité, indique *L'Express*.

14/03 - Exploitation illégale de saphir à Didy : le général Randrianazary, secrétaire d'Etat à la gendarmerie nationale constate l'impunité dont jouissent les exploitants et les trafiquants. Les missions ministérielles se succèdent sur le site protégé, sans résultat, constate-t-il. Ambatondrazaka et Didy abritent des hôtels où séjournent 6.000 étrangers en majorité des Sri-Lankais qui achètent les pierres. Le maire de Didy serait impliqué dans ce trafic. La zone exploitée s'étend à de nouveaux gîtes situés dans le corridor protégé Ankeniheny-Zahamena. L'ONG Alliance Voahary Gasy (AVG) a tiré maintes reprises la sonnette d'alarme depuis le début de cette année, en dénonçant la récurrence de l'exploitation illicite de saphir dans la forêt classée d'Ambohilero, future aire protégée de catégorie VI selon la classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Arrêtés aux abords de l'aire protégée de Didy 10 conducteurs de 4x4 ont été placés sous mandat de dépôt après avoir été déférés au parquet. Ils sont soupçonnés d'avoir transporté sur ce site à accès fortement réglementé des opérateurs économiques étrangers. 9 autres personnes doivent être déférées prochainement devant la justice. Attirées par l'argent facile offert par les trafiquants, de jeunes écolières désertent l'école pour se prostituer, dénonce *La Gazette*. Le secrétaire d'Etat à la gendarmerie dénonce certains éléments des forces de l'ordre qui travaillent pour les exploitants illicites, favorisant ainsi le phénomène. Afin de mieux contrôler les activités des étrangers, les propriétaires d'Ambatondrazaka devront obtenir l'aval des autorités locales avant de signer un bail avec des non-nationaux. Le procès des 7 Sri-Lankais et des 2 malgaches présumés coupables d'exploitation illicite se tiendra le 3 avril à Ambatondrazaka. Si ces trafiquants sortent indemnes de ce procès, le secrétaire d'Etat a promis que des dispositions seront prises pour les expulser. Des ressortissants chinois sont également suivis de près par les autorités locales et les forces de l'ordre. Interceptés à Moramanga, deux Sri Lankais incriminés dans des exploitations illicites dans l'aire protégée de Didy, ont été incarcérés. Un troisième a bénéficié d'une mise en liberté provisoire.

17/03 - Tolagnaro : une quinzaine de membres de l'association Fagnomba, arrêtés puis emprisonnés, rapporte le Collectif pour la Défense des Terres Malgaches (Tany). L'association revendique depuis 2010 une juste indemnisation pour les personnes dépossédées de leurs terres par QMM dans le cadre de l'extraction de l'ilménite. Le Collectif demande aux autorités régionales et nationales des éclaircissements au sujet de ces interpellations. Il milite pour le respect des droits civiques fondamentaux, la liberté d'expression et de manifestation des populations qui se disent lésées. L'association lutte notamment pour la revalorisation des indemnités d'expropria-

tions et l'embauche de jeunes de la région. Certains d'entre eux auraient perdu leur emploi en raison de l'exploitation minière. Les pêcheurs traditionnels ne peuvent plus pêcher à cause de la pollution de l'eau par les rejets des mines. Le fait de ne pas être prioritaire dans les universités des autres villes empêche les jeunes d'Anosy et d'Androy d'accéder aux diplômes et donc de postuler auprès de QMM. Perle Zafinandro a été interviewé dans le film « *Je veux ma part de Terre* »¹¹ dont la sortie est annoncée.

Depuis janvier, Fagnomba installe des barrages sur l'accès à la mine et les forces de l'ordre sont intervenues pour les démanteler. L'association a été rendue responsable des dégradations commises dans les bureaux hébergeant l'antenne de la CENIT et du vol de disques durs contenant des fichiers électoraux. La présidente de la CENIT, qui a porté plainte, aurait des liens familiaux avec le chef de région qui aurait perçu les indemnités de QMM destinées aux populations affectées par l'installation de la compagnie, sans les avoir redistribuées. La présidente de Fagnomba, Perle Zafinandro Fourquet, possède la nationalité française. Le consul de France a été saisi par son conjoint. L'association dément être l'auteur de ce vol et condamne le « *non-respect des droits de l'homme et de la dignité humaine dans la brutalité du groupement de la gendarmerie de Tolagnaro* », qui se serait livrée à l'arrestation violente de plusieurs de ses membres, dont une femme qui a dû être hospitalisée.

Un groupe de manifestants a organisé une marche sur la prison centrale de la ville pour obtenir la libération de trois prévenus mis en cause dans le cambriolage des locaux de la CENIT, au siège de la région. Cueillis pas les forces de l'ordre, ils ont été incarcérés à l'issue de leur comparution au parquet.

18/03 - La Banque mondiale adresse ses recommandations aux autorités concernant la gestion des recettes minières. Le directeur du département de la décentralisation de l'institution souligne que pour que les ressources naturelles soient une bénédiction, il est nécessaire d'investir les recettes qui en découlent dans l'éducation, le système de santé et les infrastructures. « *La gestion des ressources naturelles comme le changement de culture, le développement de la démocratie figure parmi les sept points du nouveau système de gouvernance. De la qualité des dépenses publiques dépendra si elles seront ou pas une bénédiction. Il faut dépenser les recettes minières de manière intelligente comme si elles appartenaient à vos enfants, basée sur une planification à long terme* », souligne-t-il. « *Il faut les investir dans des domaines qui vont faire profiter les générations futures. Il est primordial pour l'Etat qui décide du mécanisme d'utilisation de ces fonds et que la population ait son mot à dire concernant les allocations de dépenses* », poursuit-il. La bonne gouvernance des recettes publiques demeure un défi majeur pour le développement. A Madagascar, la mise en place de maires élus est un préalable pour asseoir une bonne gouvernance. Le scrutin communal est en principe prévu pour fin 2013. Le mandat électif des maires en fonction est arrivé à échéance depuis plusieurs mois.

► Questions foncières

20/03 - Selon *La Nation*, plusieurs milliers de villageois pourraient être expulsés de leur terre dans la région Ihorombe. 7.000 à 10.000 ha comprenant des pâturages sont sur le point d'être bornés au bénéfice d'une société dénommée « *Triangle Vert* » qui n'est autre que l'ancienne compagnie italienne Tozzi Green. « *Le régime HAT a désormais son affaire Daewoo* », écrit le quotidien. 21 villages éleveurs de bovidés sont concernés, sur 3 communes. Le cheptel concerné serait de quelques centaines de milliers de têtes. Triangle Vert travaille dans le domaine de l'énergie verte (culture de jatropha). Les plantations existent depuis environ trois ans. L'autorisation de bornage accordée n'est pas conforme à la nouvelle législation, selon les explications d'un juriste. La vice-primature se serait référée à la « *présomption de domanialité* », un principe qui veut que les terrains qui ne sont pas encore titrés appartiennent à l'Etat. Or cette « *présomption de domanialité* » n'existerait plus dans les nouvelles lois sur la propriété foncière de 2006, qui reconnaît l'existence de « *propriété foncière privée non titrée* ». Les villageois d'Ihorombe seraient protégés par la « *Directive volontaire pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicable aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* », adoptée à la 127ème session de la FAO en novembre 2004 et ratifiée par Madagascar. Triangle Vert est suspecté également de s'intéresser au potentiel minier du secteur et aurait déjà effectué de discrets sondages.

► Trafics de bois précieux

01/03 - La commission d'enquête parlementaire sur le bois de rose rendra son rapport au président de la Transition et au premier ministre. Ses membres affirment avoir rencontré d'importantes difficultés, dont le refus de responsables de coopérer. Ils dénoncent des manœuvres d'intimidation et des pratiques visant à entraver les investigations. Le manque de collaboration du Bianco est pointé du doigt. Dès le début, peu de temps après mise en place des commissions, les fonds nécessaires ont tardé à être débloqués. Certains parlementaires auraient dû faire usage de leurs propres ressources pour se déplacer sur le terrain, rapporte *Tananews*. D'autres dossiers

¹¹ Un film de Frédéric Lambolez et Jean-Marie Pernelle, production et édition d'En Quête Prod. DVD de 30 mn – Extraits : <http://www.enqueteprod.com/fr/les-actualites-a-la-une/41-autres/195-jympdt-perle-zafinandro-arrete>

brûlants comme la plainte de Zafy Albert contre Andry Rajoelina ou encore l'enquête menée par Patrick Zakariasy sur la firme Mainland et l'opérateur économique Mamy Ravatomanga seront traités par cette même commission.

06/03 - Le trafic se poursuit à Toamasina et Vohémar, selon Adolphe Ramasy, membre de la commission d'enquête du CST. Outre les cargaisons embarquées en haute mer, un grand nombre de containers quittent les ports et échappent à la douane. Pour Toamasina, les enquêtes ont révélé que sur les 29 containers se trouvant encore au port, 8 d'entre eux seulement sont déclarés dans des documents réglementaires. Plusieurs dossiers ont été remis à la justice mais aucune suite n'a été constatée. En 6 mois, l'exportation illicite de bois de rose a doublé au niveau du port de Toamasina, selon ses responsables. 400 containers de bois précieux ont été expédiés du port de Vohémar. 88 sont encore stockés au port. Pour la commission, les exportations n'auraient pas pu se faire sans l'intervention de personnalités influentes. Les responsables à divers échelons sont souvent soumis à des pressions et des menaces provenant des autorités supérieures. « *Jusqu'ici seul Ezakela Razafindramaro, membre du Congrès, a été emprisonné dans une affaire de trafic de bois précieux, pourtant d'autres personnalités politiques plus influentes sont autant impliquées* », dénonce Adolphe Ramasy, qui entend bien aller jusqu'au bout de ses investigations. Quoi qu'il en soit, « *la vérité sera dévoilée au peuple* », affirme-t-il.

02/03 - L'organisateur présumé du trafic de bois de rose d'Antalaha, Thierry Body, arrêté par la DST, déferé au parquet et placé sous mandat de dépôt à la maison de force de Tsiafahy. Les magistrats espèrent pouvoir remonter la filière, identifier et comprendre le système utilisé dans ce trafic. Thierry Body a été appréhendé avec 224 rondins de bois de rose et près de 100 tonnes de ce bois précieux répartis sur 4 boutres. L'intervention de la DST sur ordre de la présidence de la Transition a été à l'origine d'une polémique avec le premier ministre, accusé de ne pas agir avec détermination contre ces trafics.

309.875 rondins de bois de rose en stock. Les chiffres réels seraient plus importants que ceux estimés. Un nouvel inventaire devrait être effectué prochainement. Ces chiffres n'incluent pas les bois de rose saisis à Maurice et en Malaisie. Le comité de pilotage va se pencher sur les moyens d'écouler ces produits. Emmanuel Rakotovahiny, porte-parole du premier ministre auprès du ministère de l'Environnement, souligne que l'objectif est d'aboutir à zéro coupe et zéro stock, ainsi qu'au renforcement de la protection des parcs où poussent ces essences. « *Pendant un mois et demi, nous avons attendu des documents élaborés par la Banque mondiale. Ils sont désormais entre nos mains. Le comité va ainsi élaborer un budget pour la réalisation des travaux nécessaires* », explique le porte-parole. Les actions à mener comportent trois volets : analyse légale des bois, surtout ceux qui sont entre les mains des opérateurs, inventaire, marquage et sécurisation. La liquidation devrait pouvoir être effectuée ensuite. Le ministère de l'Environnement rapporte que le gouvernement mauricien a donné son feu vert pour rapatrier les 6 conteneurs saisis à Maurice. C'était au mois de juin 2011. Faute de financement, Madagascar n'a pas pu exécuter le rapatriement de ces bois exportés illicitement. Le ministère projette de procéder à la vente sur place, une fois le mécanisme lancé.

04/03 - La ministre de la Justice rapporte qu'il n'y a pas de budget pour la mise en place de l'entité chargée des poursuites portant sur les trafics de bois précieux. « *Tout est question de budget. La mise en place de la juridiction spéciale exige de nouvelles infrastructures, des ressources humaines. Avec la crise et la politique d'austérité qui est actuellement en vigueur, le ministère ne dispose pas de moyens pour ces dépenses* », explique la Garde des Sceaux. L'ordonnance de 2011 portant répression des infractions relatives aux bois de rose et d'ébène exige que toutes ces affaires soient traitées dans la capitale. « *Nous ne disposons pas de budget pour assurer ces transferts. Cependant, nous faisons du dessaisissement quand la personne concernée est considérée comme étant très influente dans sa juridiction* », ajoute-t-elle, mettant en exergue la récente intervention de la DST à Antalaha. La ministre regrette par ailleurs que contrairement à ce que l'ordonnance mentionne, les sanctions appliquées jusque-là à l'encontre des trafiquants ne sont pas assez dissuasives. Elle déplore enfin que la justice n'ait pas pu, pour l'instant, remonter les filières et ne sanctionne que les « *second couteaux* ».

14/03 - Les bois précieux de Madagascar inscrits à l'Annexe II de la de la CITES, apprend-on du WWF qui participe à la 16ème session de la Conférence des Parties à Bangkok. Celles-ci ont adopté les deux propositions de Madagascar sur les bois précieux Dalbergia et Diospyros, ainsi qu'un plan d'action pour leur mise en œuvre. Cette décision est l'aboutissement d'un processus qui a débuté en 2008. Selon le WWF Madagascar, la Grande Ile a soumis en février au secrétariat de la CITES un quota zéro de ses bois pour une période de 6 mois, en attendant la mise en place d'un système efficace et transparent de gestion des stocks de bois coupé. « *L'inscription des bois précieux à la CITES donne un instrument international qui permettra de mieux gérer les stocks de bois sur pieds ou coupés et de mieux appliquer les lois nationales déjà en vigueur* », précise le WWF. Toutes les exportations seront soumises à des quotas basés sur des données scientifiques rigoureuses. Il sera plus aisé de retracer les exportations illégales. Madagascar invite les pays consommateurs partie à la Convention à l'appuyer activement dans la mise en place d'un système de gestion du commerce de ces bois. Plusieurs institutions internationales, comme la Banque mondiale et l'UNESCO, ont posé l'inscription des bois précieux dans l'Annexe II de la CITES comme condition à leur appui. La Grande Ile fait en effet face à « *une crise de l'abattage illégal en raison de l'ins-tabilité politique et d'une demande internationale en hausse pour les bois précieux* », a déclaré l'ONG « *Environ-*

mental Investigation Agency ». Et il apparaît, a-t-elle poursuivi, que « la Chine est devenue une destination majeure, remplaçant les marchés traditionnels européens qui se sont tournés vers du bois d'origine plus durable ».

23/03 - Découverte de rondins de bois de rose dissimulés dans la propriété d'un Chinois à Toamasina. Montré du doigt comme étant un trafiquant international, il est soupçonné d'avoir fait sortir des conteneurs de Madagascar à 8 reprises. La découverte est à mettre au crédit des enquêteurs du ministère de l'Environnement et des Forêts.

► Finances publiques, bailleurs de fonds, agroalimentaire, social, divers

04/03 - Finances publiques : un gap de 2 milliards de dollars entre 2009 et 2012, selon de directeur général du Trésor. Une situation qu'il juge catastrophique mais qui n'aurait pas retenu l'attention des dirigeants et de l'opinion publique. La gravité de la situation a été confirmée par la Banque mondiale fin 2012. Des questions se posent en outre quant à l'utilisation de différentes rentrées d'argent comme la vente de l'avion présidentiel Force One II ou les redevances payées par les compagnies minières à l'Etat. Le DG du Trésor a tenu à expliquer que toute forme d'affectation de recettes est proscrite par la loi organique. Il a ainsi démenti les bruits selon lesquels les projets présidentiels ont principalement été financés par ces ressources, ce que mettent en doute certains médias comme *Tananews*.

28/03 - Risque de rupture de stock de la monnaie malgache. Le stock de billets auprès de la Banque centrale est en train de se tarir et sera épuisé dans trois mois. L'impression de nouveaux billets est fonction de l'aval des institutions monétaires internationales. Or le gouverneur par intérim n'est pas reconnu par ces institutions. De ce fait, cette impression elle quasiment impossible dans les pays membres de ces institutions. En tout cas, elle ne pourrait pas se faire en Allemagne, pas plus qu'au Canada, pays où la monnaie malgache a toujours été imprimée. Le conseil de gouvernement aurait déjà examiné ce risque de rupture de stock et de ses conséquences mais n'a pas trouvé de solution. Faudra-t-il remettre sur selle l'ancien gouverneur dont la signature seule est admise par ces institutions internationales [dont le mandat était parvenu à terme] ?, s'interroge *Tribune*.

08/03 - Banque mondiale : près de 300 millions de dollars à décaisser après les élections. Le retour à l'ordre constitutionnel est la condition sine qua non de l'arrivée de nouvelles aides pour la relance économique. 10 projets sont en cours pour un montant total de 580 millions de dollars, dont 286 millions sont non encore décaissés. « *Le gouvernement actuel n'est pas reconnu par la Banque mondiale et nos interventions ont été limitées. Mais, après les élections, nous allons faire beaucoup plus de choses* », déclare le Country director. En plus du lancement de décaissements de financements, la Banque élabore 15 notes sectorielles qui devront être finalisées avant les élections. Elles portent sur les secteurs clés du pays comme l'agriculture, les mines et l'environnement des affaires. « *Il s'agit de pistes d'action à réaliser dans les premiers 100 jours, mais aussi à moyen et à long terme* », indique Haleh Bridi. Parmi les priorités : assurer une meilleure qualité de l'enseignement, mettre en place un filet de sécurité pour les plus pauvres, abandonner le protectionnisme et réviser de la stratégie fiscale du pays, actuellement sous-fiscalisé. L'AFD, présente à cette rencontre, évoque la nécessité de remettre en place des circuits de financement de politiques publiques afin de rendre efficace les financements extérieurs qui seront mobilisés par les partenaires techniques et financiers.

11/03 - Les régions Menabe, Vakinankaratra et Sofia deviendront des pôles d'approvisionnement de l'océan Indien. En renforçant et en organisant la production agricole de la Grande Ile, il est tout à fait possible d'approvisionner l'océan Indien, et même au-delà, conclut une étude menée par la COI en 2011 concernant les mesures à prendre pour aider à la sécurisation alimentaire de la région. La Grande Ile à elle seule dispose des 90 % des terres arables de tout l'océan Indien alors que des pays comme Maurice importent des produits alimentaires d'Australie et du Brésil. La proximité de Madagascar joue en sa faveur. Il s'agit maintenant de concrétiser ce schéma. Une table ronde réunissant 150 participants en étudiera la réalisation. La COI et la Fédération des Chambres de commerce et d'industrie de Madagascar (FCCIM), l'UE et le Fida apporteront leur soutien, en concertation avec le ministère de l'Agriculture. Le projet porterait prioritairement sur 4 produits : le riz, le maïs, l'oignon et les grains. D'après Ziva Razafintsalama, spécialiste senior en développement rural de la Banque mondiale, « *Madagascar a le gap de rendement le plus élevé dans le monde. C'est un indicateur de potentialité qui mérite d'être soulevé* ». En augmentant ne serait-ce que peu les rendements agricoles, le pays pourrait combler ce gap, comme le démontre un raisonnement simple portant sur la filière riz. « *Chaque année, Madagascar importe 100.000 à 200.000 tonnes de riz. Si la production passe de 2,5 t à 3 t par hectare, on peut dépasser ce volume d'importation. Le pays deviendrait même excédentaire* », avance-t-il. Pour le Collectif Tany¹², « *ce processus, conçu en pleine crise politique malgache laisse craindre des accaparements de terres qui lèseraient les paysans et les populations, ce qui serait contraire aux objectifs fixés* ». La réu-

¹² Cf. Blog Justmad - <http://p4.storage.canalblog.com/43/20/448497/84977316.pdf>

nion des investisseurs, opérateurs, partenaires techniques et financiers prévue à Mahajanga du 25 au 27 mars avec la participation des autorités de Transition, constitue une étape-clé vers des engagements concrets des différents intervenants.

27/03 - Menace d'invasion acridienne : la moitié du pays est infestée. Madagascar a besoin de 41 millions de dollars, dont la moitié d'ici le mois de juin. L'invasion menace les prochaines saisons culturales et la sécurité alimentaire de près de 60 % la population, indique la FAO, qui se dit préoccupée par ce fléau qui risque de s'ajouter à une insécurité alimentaire et une malnutrition extrêmement élevées. L'Organisation souligne la nécessité de mettre en œuvre une stratégie sur trois ans. Elle estime que les deux tiers du pays seront affectés par l'invasion d'ici septembre 2013 si aucune mesure n'est prise. « *Les campagnes des années précédentes n'ont pas été suffisamment financées et toutes les infestations n'ont malheureusement pas pu être maîtrisées* », explique une technicienne de la FAO.

15/03 - Le redémarrage du groupe agroalimentaire Tiko à l'étude. Le séjour à Madagascar de Lalao Ravalomanana est mis à profit par la famille du fondateur pour se pencher sur la question. Le groupe occupait avant la chute du régime 3.000 emplois directs sur l'ensemble de ses sites, générant près de 10.000 emplois indirects. Deux obstacles essentiels font pour l'instant obstacle à la reprise des activités : le conflit judiciaire entre l'Etat et Tiko pour ses arriérés d'impôt et l'indemnisation du groupe pour les biens dilapidés depuis 4 ans. Les vols opérés sur les sites ont bénéficié aux proches du nouveau régime, avec la complicité de l'entourage de collaborateurs de Marc Ravalomanana. Le régime n'a rien fait pour protéger le premier patrimoine industriel de la Grande Ile.

18/03 - Entreprises formelles exsangues, développement incontrôlé de l'informel. Le vice-président du Groupement des entreprises de Madagascar (GEM) dénonce la part trop importante du marché informel qui conduit l'Etat à concentrer l'imposition sur le petit nombre d'entreprises formelles existantes pour tenter de satisfaire son besoin de financement. La Direction générale des impôts n'ayant pas les moyens de faire contribuer le secteur informel, elle s'acharnerait sur le secteur formel. Le GEM suggère de rechercher les moyens de faciliter l'accès au secteur formel de certaines activités. Il demande également que soient démantelés les circuits d'importation et de distribution anarchiques qui écoulent des produits importés sans taxes, et qui, de plus, mettent à mal l'industrie nationale.

20/03 - Selon le cabinet de courtage en assurance américain AON, Madagascar se trouve dans la catégorie des pays (12 au total) dont les risques à l'exportation sont jugés les plus importants. « *Madagascar maintient des niveaux élevés de risque politique dans tous les domaines clés, reflétant la faiblesse générale de l'efficacité du gouvernement. En tant que nation insulaire, Madagascar reste exposé aux tempêtes et aux inondations; ses vulnérabilités institutionnelles pourraient limiter sa capacité à réagir, créant la chaîne d'approvisionnement vulnérable au-delà des effets de la violence politique (qui a commencé à diminuer). La hausse des dépenses et des besoins d'un creusement du déficit ont vu l'espace budgétaire du pays se détériorer, tandis que la volonté du gouvernement de rembourser les dettes et la capacité de financement externe sont assez faibles, augmentant le risque de contrôle des capitaux pour limiter le rapatriement des capitaux. Le risque de transfert d'échange a donc augmenté à des niveaux modérément élevés* », selon les explications de ce cabinet. Les 9 critères servant de base, outre les expériences de 26 assureurs dans le monde, sont les opérations de change, le risque de défaut de la dette souveraine, l'ingérence politique, les ruptures dans la chaîne de distribution, les risques légaux et réglementaires, la violence politique, la vulnérabilité du secteur bancaire, le climat des affaires et le risque de crise budgétaire.

11/03 - Les musulmans emboîtent le pas aux catholiques et aux protestants et investissent dans l'aide sociale et humanitaire. L'Institut national islamique de Madagascar (INSMA), d'obédience chiite, de création récente, développe ses activités dans toute l'île. Il dispose actuellement de 64 centres. L'INSMA s'investit dans l'éducation religieuse, l'enseignement, la santé et l'aide alimentaire. Le nombre de fidèles aurait connu une explosion depuis l'inauguration du centre de l'INSMA à Antananarivo, grâce à la distribution de vivres, la création de lavoirs, de postes de police, d'écoles et de centres de formation professionnelle. Son activité devrait s'étendre jusqu'au monde universitaire. Selon le dernier chiffre de l'INSTAT, les musulmans constituent 10 % de la population malgache. Le conseil des ministres a décidé fin janvier d'accorder aux musulmans des jours spécifiques fériés, chômés et payés.

01/03 - Le 3ème Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH3) sera mené le plus rapidement possible, d'après la vice-primature en charge de l'Economie et de l'Industrie. Selon la norme onusienne, chaque pays membre devrait réaliser un RGPH tous les 10 ans. Or, pour Madagascar, le dernier RGPH date d'août 1993. Un recensement avait été programmé pour août 2009 mais la crise politique a provoqué l'abandon du projet. Le ministère a voulu reprendre le processus mais des craintes sont apparues quant à la coïncidence ou non entre les statistiques qui sortiraient du recensement et celles liées à la liste électorale. C'est l'une des raisons pour laquelle le RGPH a été repoussé à plusieurs reprises et ce malgré des structures mises en place depuis 2010. Ces données sont importantes à plus d'un titre pour les décideurs, du public comme du privé. En 50 ans d'indépen-

dance, le pays n'a pu organiser que deux recensements, faute de moyens. Il faut mobiliser environ 20 millions de dollars pour financer une telle opération.

15/03 - IDH 2013 : Madagascar au 151^{ème} rang sur 187 pays. La valeur de l'IDH de la Grande Ile est de 0,483, ce qui la classe dans la catégorie des pays à faible IDH. Les indices utilisés font toutefois apparaître une nette amélioration au cours des 12 dernières années. Sur la période, la valeur de l'IDH a augmenté de 0,428 à 0,483; une augmentation de 13 %, soit 1,0 % en moyenne annuelle. Madagascar se situe à un niveau supérieur à la moyenne de 0,466 des pays du groupe à faible IDH et au-dessus de la moyenne de 0,475 des pays de l'Afrique sub-saharienne. Entre 1980 et 2012, l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 18,7 ans et les années de scolarité ont augmenté de 2,4 ans. En revanche, le Revenu National Brut par habitant a diminué d'environ 35 %, passant de 1,278 à 0,828 dollars.

27/03 - Sombre bilan pour la qualité de vie en ville. 79 % des villes malgaches de plus de 50.000 habitants font face à des problèmes sociaux. Seuls 30 % des citoyens sont connectés au réseau d'assainissement. Moins de la moitié de leurs habitants bénéficient de l'électricité. 58 % d'entre elles n'arrivent pas à collecter la moitié de leurs ordures ménagères. Les rues de 47 % des centres urbains sont en mauvais état, dont 75 % sont en passe d'être impraticables. 36 % des villes offrent des services sociaux défectueux. Et la moitié des 172 villes malgaches est très vulnérable au changement climatique. La moitié de la population malgache sera citadine en 2025, selon l'UN Habitat. Ce sombre bilan a pour origine la défaillance de la décentralisation, qui ne permet pas d'offrir aux citoyens des services aux normes minimales. La plupart des villes manquent également de techniciens à même de prendre en charge toutes ces questions.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Gazette de la Grande Ile, La Nation, Ma-Laza, Matera (agence de presse Madagascar), Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagate, Matv, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, Reuters, Xinhua, SlateAfrique, Afriqueinfos.

Les sites de La Vérité et de Madagascar Matin ne sont plus actualisés. Mada.pro a redémarré fin mars après 3 mois de suspension

Taux de change : au 27/03/13, 1 euro = 2874 Ariary (cours pondéré)